

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
19 mai 2022

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 23 juin 2022

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2022.....	5
V- ESPACE PUBLIC.....	7
Travaux de rénovation de la rue Hélène-Roederer à Châtenay-Malabry et d'une section de la rue Pierre-Curie à Sceaux — convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Sceaux et l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris.	7
VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	10
Approbation de la candidature de la Ville dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains ».	10
Mise en place expérimentale d'un outil de suivi des consommations énergétiques patrimoniales mutualisé à l'échelle métropolitaine — approbation de la convention d'engagement avec la Métropole du Grand Paris.	17
VII- PROMOTION DU TERRITOIRE.....	22
Nomination d'un « référent qualité » à Sceaux pour le label « Accueil Vélo » afin d'accompagner localement le développement de ce label.	22
VIII -HABITAT.....	28
Garanties d'emprunts demandées par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour les opérations en VEFA suivantes :.....	28
o 22 logements familiaux au 14-18 avenue Poincaré.....	28
o 24 logements familiaux rue des Chêneaux.	28
IX- ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	32
Indemnisation d'éviction commerciale du restaurant « Saveurs du Monde ».	32
Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Les Gémeaux.	34
X- AFFAIRES CULTURELLES.....	35
Attribution de prix dans le cadre du prix littéraire Coup de Cœur 2022 des lycéens de Sceaux.....	35

XI- AFFAIRES FINANCIÈRES.....	39
Approbation du contrat de développement à intervenir avec le département des Hauts-de-Seine pour la période 2022–2024.....	39
Révision du produit d’impôts attendu au titre de 2022 par le syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l’Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux ».....	44
Budget ville — exercice 2022 — approbation de la décision modificative n° 1.....	45
Ajustement de la provision pour compte épargne-temps au 31 décembre 2021.....	46
Constatation d’extinction de créances suite à deux procédures de rétablissement personnel	46
XII- RESSOURCES HUMAINES.....	47
Création d’un comité social territorial commun entre la Ville et le centre communal d’action sociale et fixation du nombre de représentants du personnel pour l’organisation du comité social territorial avec décision du recueil de l’avis des représentants de la collectivité.....	47
XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSES PAR LES GROUPES D’ÉLUS	48
XIV- QUESTIONS DIVERSES.....	48
XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE	48
XVI- DÉCISIONS DU MAIRE.....	49
XVII- QUESTIONS ORALES	49
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	49
Question orale de Mme Maud BONTE.....	53
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	55
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	57

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons commencer la séance. Je vais demander à M. Touny de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Théophile TOUNY

Merci, Monsieur le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Jean-Christophe Dessanges

- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, arrivé à 20 h 34, a donné pouvoir à Philippe Laurent,
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet, excusée, a donné pouvoir à Florence Presson,
- ✓ Sabine Ngo Mahob, arrivée à 21 h 01, a donné pouvoir à Nadine Lacroix,
- ✓ Sakina Bohu, en retard, a donné pouvoir à Frédéric Guermann,
- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Corinne Deleuze.

M. le maire

Merci, Monsieur Touny.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2022

M. le maire

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 ?

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, je veux juste rappeler que nous avons constaté ces derniers temps plusieurs incidents sérieux au sein du conseil municipal, mais aussi lors des dernières élections. C'est l'illustration d'une gouvernance municipale qui ne fonctionne plus très bien. Nous le regrettons.

Nous comptons sur vous, Monsieur le maire, avec l'arrivée des beaux jours, pour faire respecter une bonne gouvernance dans ce conseil municipal en toute bienveillance, de cette bienveillance dont vous vous étiez drapé, avec toute votre équipe, lors des dernières élections municipales.

Je vous remercie.

M. le maire

Écoutez, Monsieur Dessanges, je note votre observation, mais je dois vous dire que je ne vois pas du tout à quoi vous faites allusion. Vous voudrez bien m'expliquer tout cela par écrit.

Madame Gautier, nous parlons du procès-verbal et non d'autres choses.

Christiane GAUTIER

Comme l'on n'a pas la possibilité de reprendre la parole après que vous ayez répondu à nos questions orales, je voulais relever une erreur dans votre réponse apportée à ma question orale sur le vélo. Vous y affirmez à deux reprises que le groupe Sceaux ensemble a changé de politique concernant les pistes cyclables – mieux, vous nous en félicitez – alors qu'il n'en est rien. Nous n'avons jamais défendu la réalisation de pistes cyclables sur toutes les rues de la ville de Sceaux.

Nous sommes restés au contraire constants et cohérents en défendant les pistes cyclables sur les axes principaux de la ville, c'est-à-dire les départementales. Vous reprenez une affirmation faite dans un conseil municipal antérieurement par M. Pattée, dont j'avais déjà relevé l'inexactitude.

Je confirme que nous avons toujours défendu des pistes cyclables sécurisées sur les voies départementales. Je souhaite dorénavant que cet argument fallacieux ne soit plus utilisé dans cette assemblée.

Je vous remercie.

M. le maire

Madame Gautier, il ne s'agit pas d'une observation sur le procès-verbal. En l'occurrence, nous sommes censés approuver le procès-verbal. Or ce qui figure dans le procès-verbal est bien ce qui a été dit. Votre remarque n'a donc pas lieu d'être.

Si vous souhaitez dire que nous disons des choses fausses, faites un tract, une tribune dans le magazine ou posez une question orale. Je peux également vous en dire beaucoup sur les propos que vous prêtez à la majorité et qui sont totalement inexacts.

Nous allons donc passer au vote sur le procès-verbal qui rapporte les propos tenus en séance.

Si vous pensez que le procès-verbal ne reprend pas l'intégralité des propos tenus en séance, ne le votez pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

V- ESPACE PUBLIC

Travaux de rénovation de la rue Hélène-Roederer à Châtenay-Malabry et d'une section de la rue Pierre-Curie à Sceaux – convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Sceaux et l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris.

Patrice PATTEE

C'est une délibération assez technique. Comme vous l'avez lu dans le rapport qui vous a été soumis, il s'agit de se coordonner avec la commune voisine de Châtenay-Malabry pour l'organisation des travaux de rénovation de la voirie à intervenir après la réalisation des travaux d'assainissement sur la rue Hélène-Roederer et sur la rue Pierre-Curie.

Compte tenu du linéaire de voirie sur Sceaux, il est proposé de confier les travaux de réfection de la voirie à la commune de Châtenay-Malabry et de rembourser les travaux réalisés sur la section scéenne de cette voie, à savoir la rue Pierre-Curie. Le montant maximal des travaux de voirie pour Sceaux est estimé à 35 000 € HT et 42 000 TTC.

Le projet prévoit à Sceaux la reprise d'une partie de la structure de chaussée, la rénovation des revêtements de chaussée en enrobés noirs en aval du carrefour avec la rue Marguerite, en enrobés rouges sur le carrefour avec la rue Marguerite, la reprise des bordures en granit et des revêtements de trottoirs en enrobés rouges.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Philippe SZYNKOWSKI

Merci de me donner la parole.

Au plan contractuel, même pour les défauts qui apparaîtraient après la levée des réserves, j'ai bien noté que dans le cadre de la garantie de parfait achèvement d'un an et alors même que les réserves ont été levées, la Ville peut néanmoins demander à VS GP, par écrit, d'intervenir auprès du ou des entrepreneurs, dont on ne connaît d'ailleurs pas l'identité, pour reprendre les désordres, ce qui donne à la convention une réelle souplesse.

Il est dit en présentation que Châtenay a transféré à VS GP ses compétences voirie et éclairage public. Ce transfert comprend-il le coût de l'entretien qui sera alors à la charge du territoire ?

La Ville de Sceaux a-t-elle l'intention de faire un transfert de cette nature à VS GP pour certaines portions de sa voirie ?

Les travaux routiers avec l'usage de bitume, ce dégradé d'hydrocarbures, peuvent avoir des répercussions sur la santé des professionnels qui y travaillent tant au niveau des voies aériennes supérieures que de la cavité buccale ou de l'œsophage. Plus grave encore, c'est une substance cancérigène soit probable soit possible selon les catégories de bitume. On rappellera enfin l'impact des odeurs sur les quartiers concernés et les poids lourds ne contribueront pas à l'alléger.

Le meilleur bitume est celui qu'on n'utilise pas en utilisant que peu sa voiture habituelle.

Aussi la question première est la suivante : est-il utile de construire cette route pour avoir ensuite à l'entretenir ? À l'heure de la zéro artificialisation nette, cela remonte en l'espèce à très loin, mais interroge le présent et le futur.

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Juste une question sur le contenu des travaux. Je voulais savoir s'il était prévu un aménagement particulier pour les piétons sous forme de trottoirs plus ou moins larges. De mémoire, pour en avoir parlé récemment avec des riverains, je crois que cinq arbres ont été retirés. Est-il question de les replanter ?

Tout dernier point qui n'a strictement rien à voir avec cette délibération, mais je dois vous en faire part. Je serais malheureusement amené à partir en cours de séance. Et je voulais vous dire que je comptais voter contre toutes les délibérations sauf en ce qui concerne la présente délibération et celle liée à l'extinction de créance suite à une procédure de rétablissement personnel.

Je vous remercie.

M. le maire

Si vous n'êtes pas là, vous ne pouvez pas voter. Ce n'est pas possible. Ou alors il faut donner pouvoir.

Liliane WIETZEBIN

J'avais une question relative à la maîtrise du cahier des charges des travaux, puisque toutes les compétences sont transférées à Vallée Sud-Grand Paris, y compris les prestations intellectuelles et la passation des marchés. Il est en effet écrit de manière générale que les travaux doivent être effectués dans les règles de l'art. Se pose donc la question du cahier des charges, des préconisations techniques qui pourraient être faites, et notamment de l'ambition environnementale et du choix des matériaux qui est un choix important. Il s'agit d'une voirie sur laquelle sera peut-être installé un éclairage nocturne optimisé. Je comprends que Vallée Sud-Grand Paris sera le prescripteur. Cela n'est-il pas problématique, la Ville n'ayant plus son mot à dire sur les prescriptions ?

Et par ailleurs, je voulais savoir quelle gouvernance est mise en place entre Châtenay et Sceaux. Est-ce qu'il y en a une ou est-ce qu'on donne tout pouvoir de décisions à Vallée Sud-Grand Paris ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je n'ai pas eu l'occasion de voir les plans, comme toi, Xavier. Aussi, j'aurais voulu savoir si la chaussée changeait de largeur dans le cadre de cette rénovation. Et je partage entièrement les questions de mes collègues.

M. le maire

M. Pattée, avez-vous des éléments de réponse à apporter ?

Patrice PATTEE

Je peux répondre à certaines questions, bien évidemment.

En ce qui concerne l'artificialisation des sols, il n'est pas prévu de remplacer les rues existantes que les habitants de ce quartier empruntent pour se rendre à leur domicile. Il n'est pas prévu de supprimer l'enrobé sur ces voies pour les engazonner par exemple, ce qui pourrait être un choix. Mais *a priori*, nous n'en sommes pas là. L'idée est de reprendre à l'identique ces chaussées qui sont aujourd'hui imperméabilisées.

En ce qui concerne les trottoirs, on pourrait effectivement les élargir, mais il faudrait alors supprimer du stationnement. Ceci nécessite de concerter les riverains pour savoir s'ils acceptent que l'on supprime du stationnement dans leur rue. Cela peut être un choix. Sachant par ailleurs que la circulation motorisée est assez faible dans cette rue et que les piétons marchent sur la chaussée.

Nous allons reprendre la chaussée et cette voie *a minima*. Il est vrai que nous pourrions faire autrement, installer des plantations d'alignement par exemple. En l'occurrence, c'est une reconstitution à l'identique après le passage de VS GP qui va éventrer cette rue pour rénover le réseau d'assainissement.

Voilà ce que je peux dire, Monsieur le maire.

M. le maire

Je crois qu'il ne faut pas se méprendre sur l'importance de cette délibération qui porte sur une quinzaine de mètres de la ville. Il n'est pas prévu de changement de structure de la voirie.

Monsieur Tamby, vous parlez d'arbres. Or, il n'y en a pas dans cette rue. C'est un tout petit morceau de la rue Pierre-Curie qui est en prolongement de la rue Roederer. Comme vous le savez, la limite des deux communes se situe rue Guynemer. Il s'agit d'un tout petit morceau situé entre la rue Guynemer et la rue Marguerite.

La ville de Sceaux participera au financement de l'investissement pour la partie qui se trouve sur son territoire. Châtenay-Malabry ayant transféré sa compétence voirie au Territoire, ce que nous n'avons pas fait, celui-ci est par conséquent maître d'ouvrage et financera l'investissement d'un montant total de 400 000 ou 500 000 euros. Et nous rembourserons au territoire le montant des travaux qui interviendront sur le territoire de Sceaux.

Pour ce qui concerne l'entretien, il incombera à VSGP pour la partie située sur le territoire de Châtenay et à la ville de Sceaux pour la partie située sur son territoire.

Il s'agit d'une délibération extrêmement simple. Il n'est pas question de modifier la structure de la voirie. Il n'est pas question d'enlever des arbres. Il n'est pas question de mettre en place une quelconque gouvernance. Quelle gouvernance voulez-vous avoir ? Une entreprise choisie par VSGP sera en charge des travaux et la ville de Sceaux remboursera les travaux effectués sur son territoire.

J'avoue qu'il m'arrive parfois de ne pas comprendre vos questions. J'ai l'impression que vous examinez les dossiers en imaginant qu'il y a derrière des choses très compliquées. C'est au contraire quelque chose de très simple. On a délibéré sur le même sujet à propos de la rue Georges Bizet qui est commune avec Bourg-la-Reine. Lorsque des travaux sont effectués sur une portion de voirie qui concerne deux collectivités, l'une prend la maîtrise d'ouvrage et s'occupe de tout et l'autre rembourse.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Approbation de la candidature de la Ville dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains ».

Florence PRESSON

Entre 2018 et 2021, la Métropole du Grand Paris a mené un travail d'élaboration de son Atlas de la biodiversité qui a mis en évidence 3 824 espèces de faune et de flore. Une certaine disparité apparaît au sein de ce territoire de la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, la ville de Sceaux dans le cadre de son plan de végétalisation aura besoin de données d'observation récentes sur la biodiversité animale et végétale de son territoire. Mieux connaître la biodiversité communale permettra en effet de mieux la protéger et de la favoriser.

Afin de faciliter la mise en œuvre d'inventaires pour les collectivités, la Métropole du Grand Paris a créé la première édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains », à destination des communes.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » lancé par la Métropole du Grand Paris et d'autoriser le maire à signer les actes et conventions correspondants ainsi qu'à suivre la bonne exécution du déploiement des missions prévues dans le cadre de cet AMI.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Fabrice BERNARD

Merci de cette présentation, Madame Presson.

Il est dommage qu'il faille un appel à projets de la MGP pour qu'on parle enfin, lors d'un conseil municipal et pour la première fois depuis le début de la mandature, sauf erreur de ma part, de la biodiversité présente sur notre territoire.

Il est vrai que, dans votre hiérarchie des préoccupations environnementales, le sujet de la biodiversité ne semble pas prioritaire, en tout cas moins que l'installation de machines à coudre dans un local pour y réaliser de la confection. Mais revenons à notre sujet.

Je note dans ce document que 3 824 espèces de faune et de flore ont été inventoriées sur le territoire de la MGP. Aussi puisque vous engagez la candidature de la ville sur cette opération, nous aimerions savoir dans quelle mesure elle est concernée.

En clair, sur ces 3 824 espèces, combien sont présentes sur le territoire de Sceaux ? Quelles sont celles susceptibles d'être menacées, en particulier celles dont l'habitat est fragilisé par l'artificialisation croissante des sols et l'abattage des arbres ?

Enfin, en ce qui concerne les modalités de cette étude, quel sera son coût global ?

Les résultats seront-ils mis à la disposition du public ? Et que comptez-vous faire concrètement des conclusions de cette étude ? Puisque l'on a compris qu'il fallait qu'une étude soit lancée par la MGP pour que l'on se pose la question de la biodiversité pour ensuite travailler, faire des comités et engager éventuellement des actions.

Philippe SZYNKOWSKI

Du point de vue des études déjà menées sur la faune et la flore sur le territoire d'Île-de-France, de très nombreuses recherches préexistent, faites notamment par NatureParif, devenue Paris Région, le Muséum national d'Histoire naturelle ou encore l'Office français de la biodiversité, etc.

Rien ne semblait avoir échappé aux scientifiques qui voient les conséquences des changements sur la biodiversité, les importations d'espèces végétales proliférantes, comme la renouée du Japon, animales, animales, comme la tortue américaine qui fait la chasse à la cistude de chez nous.

Mais la MGP veut aller plus loin en finançant, pour les communes qui le demandent, un bureau d'études qui fera un point actualisé sur la biodiversité à Sceaux au jour d'aujourd'hui. Il trouvera beaucoup d'informations sur les arbres de la ville avec la recension de la Charte de l'Arbre et sûrement avec les études réalisées par le Département sur la faune et la flore du parc.

C'est bien l'actualisation des données qui peut au fond justifier cette étude supplémentaire. Déterminer quelles sont les priorités dans la ville pour mieux la conseiller dans les espèces d'arbres, arbustes et fleurs dans le contexte du changement climatique. Finalement, pourquoi pas ? Mais encore faut-il que le bureau d'études soit particulièrement compétent. Avez-vous des informations sur le bureau d'études, s'il est déjà retenu ?

Merci de vos remarques.

Xavier TAMBY

Je ne sais pas si c'est la perspective des législatives à venir, mais je vous sens de plus en plus blasé et lassé par avance par les débats au conseil municipal.

M. le maire

Non. Ça peut être amusant parfois.

Xavier TAMBY

C'est vrai. Je vous l'accorde.

Encore une fois, cela saute aux yeux de tous, du moins je l'espère. Quelle que soit la façade utilisée pour justifier son vote, il s'agit bien d'une vaste opération de *greenwashing* de la Métropole du Grand Paris qui a été l'un des instruments, parmi d'autres, de la bétonisation et de la densification de la petite couronne parisienne. J'aime bien ce terme un peu vintage de « petite couronne ». Si l'on devait faire en interne une analyse de la biodiversité et un inventaire des zones à protéger, je pense que l'on pourrait commencer par le terrain de la famille Trousseau.

Je vous remercie.

Applaudissements de Mme Maud Bonté.

M. le maire

Merci de cette intervention comme toujours extrêmement constructive.

Madame Presson, merci de bien vouloir apporter quelques éléments de réponse.

Florence PRESSON

Je suis étonnée qu'après vos remarques sur la gouvernance, vous puissiez, sur le sujet de la biodiversité, faire référence à la Manufacture, ce fablab fibres et textile co-créé par des citoyens et à la demande des citoyens. 50 citoyens se sont exprimés. Je ne crois pas que ce soit pour faire n'importe quoi. Vous pourriez au minimum respecter le travail de ces citoyens ainsi que celui des services de la Ville qui ont mis en œuvre cette solution. Si vous fréquentiez un peu le lieu, vous vous rendriez compte qu'il rend des services. Des femmes des Blagis sont très heureuses de l'utiliser régulièrement. À ce titre, la contrepartie, c'est effectivement d'accompagner les animateurs d'ateliers pour avoir un rôle de sachant et donner des explications. Tout ceci s'inscrit dans le cadre de l'action sociale et de l'économie circulaire. Et je suis étonnée que vous vous permettiez de ridiculiser les actions menées. Franchement, cela m'estomache, mais ce n'est pas très grave.

Je pense que vous avez peut-être raté beaucoup d'épisodes concernant la position de la Ville sur la biodiversité. Je sais que les pesticides ne vous intéressent pas. Encore la semaine dernière, certaines personnes de votre équipe ont fait la promotion des pesticides disant que c'était génial et qu'il ne fallait surtout pas les arrêter. Je suis désolée, mais la biodiversité nous intéresse un peu et nous avons souhaité interdire leur utilisation.

Faire partie de la Charte Métropole Nature, ce n'est pas juste faire du *greewashing*. Il faut remplir un cahier des charges, s'engager sur un certain nombre d'éléments et s'y tenir. Même chose pour le programme « Territoires engagés pour la nature et la biodiversité ». Si nous sommes une commune labellisée, ce n'est pas pour les beaux yeux de Philippe Laurent. C'est bien parce que nous menons des actions engagées. Je ne sais pas ce que vous recherchez, mais si vous pensez que nous ne sommes jamais occupés de biodiversité, c'est que l'on ne doit pas vivre dans la même ville. Vous avez peut-être raté les réunions du Comité Consultatif des Transitions. Vous avez peut-être raté les interventions de 92 Environnement pour sensibiliser l'ensemble des citoyens sur le sujet. Je ne vais pas refaire l'étalage de tout cela. Vous pensez ce que vous pensez. Vous participez ou pas à la vie de votre ville, de notre ville. Cela vous regarde.

Fabrice BERNARD

Je participe à des réunions. Encore récemment, j'étais présent...

M. le maire

Monsieur Bernard, vous parlez l'un après l'autre. On ne se coupe pas la parole au conseil municipal. Faites ce que vous voulez dans vos réunions politiques, mais pas ici.

Florence PRESSON

Comme nous l'indiquons dans cette note, il nous semble intéressant de pouvoir faire cet inventaire. On n'est pas dans une situation figée. Régulièrement, il est nécessaire de refaire ces inventaires. La ville d'Arcueil qui est peut-être l'une des villes en pointe sur le sujet, l'ancien maire ayant porté ce sujet des inventaires de la biodiversité en tant que vice-président en charge de la nature à la Métropole du Grand Paris, mène des inventaires tous les cinq ans. Elle a pu mettre en évidence qu'il y avait une évolution non négligeable, contrairement au milieu rural, du développement de ces espèces. Il nous apparaît donc tout à fait naturel, au lieu de travailler seuls dans notre coin, de reconnaître cette volonté de mutualisation pour entamer un travail collectif. C'est dans ce cadre que nous nous inscrivons dans cet appel à manifestation.

Non, nous ne connaissons pas encore le nom du bureau d'études. Là aussi, je pense qu'il y a une certaine compétence de ce service de la Métropole du Grand Paris qui ne va sans doute pas prendre le premier bureau d'études qui passe. J'aurais donc tendance à leur faire confiance.

Monsieur Tamby, votre analyse de la Métropole est totalement hors sujet. Nous parlons d'un inventaire de la biodiversité et non pas de considérations qui concernent la Métropole. Je pense avoir répondu aux questions.

M. le maire

Il n'y a rien à dire de plus. Et je ne compléterai pas ce qu'a dit Madame Presson. J'aurais bien envie, mais cela risquerait de manquer de bienveillance.

Jean-Christophe DESSANGES

J'ai une question à laquelle j'aimerais bien avoir une réponse, Madame Presson. La ville de Sceaux ne devait-elle pas faire un inventaire des arbres remarquables ? Je crois que c'était une remarque faite par le commissaire-enquêteur lors de la modification du PLU en 2020. Inventaire des arbres remarquables qui devait avoir lieu en 2018. J'aimerais savoir où cela en est puisqu'on parle d'un inventaire de la biodiversité et que les arbres remarquables en font partie. Enfin, ceux qui restent encore debout.

Maud BONTE

Merci, Monsieur le maire.

En ce qui concerne ce label, c'est toujours très flatteur. On a l'impression que l'obtention de ce label nous garantit certaines qualités. Nous avons suivi avec M. Fabrice Bernard les réunions du CCT sur la biodiversité et sur la trame noire. Ce sont des réunions par ailleurs fort intéressantes. La biodiversité est un sujet sur lequel ont longuement réfléchi Environnement 92 et Sud

Environnement. Un certain nombre de choses ont été faites sur la trame verte et la trame bleue depuis des années. Il y a eu par exemple une étude très intéressante menée sur la Coulée verte.

Vous évoquez ces réunions comme si elles rencontraient un consensus merveilleux, mais 50 arbres abattus sur 52, c'est de la biodiversité en moins. La quinzaine d'arbres situés sur le terrain Del Missier a été remplacée par quelques petits sujets. C'est aussi de la biodiversité en moins.

Quelles seront les incidences de ce label ? Est-ce pour nous la garantie que les arbres, les haies et les taillis seront préservés et que vous ne vous limiterez pas, comme vous l'avez annoncé dans toutes ces réunions, à planter quelques fleurs autour des arbres.

Florence PRESSON

Je crois que vous ne traitez pas des questions soulevées par cette délibération. Nous ne sommes ni dans une tribune ni dans une campagne. Vous avez parlé de plein de choses, de labels, etc. La note de présentation ne parle en aucun cas de label. Elle parle d'un inventaire. Je ne sais donc pas de quoi vous parlez.

Assister à une réunion est une chose. Écouter et mémoriser pour éviter de poser sans cesse les mêmes questions en est une autre.

L'inventaire des arbres remarquables est en cours.

M. le maire

L'inventaire des arbres remarquables, ce n'est pas l'inventaire des arbres. M. Dessanges, probablement parce qu'il est encore un peu nouveau dans cette instance, n'a pas une vision très précise des choses. Les arbres remarquables sont inscrits au PLU. L'inventaire relève d'une compétence du Département. Pour être abattus, ces arbres doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Il existe un processus précis.

En revanche, nous nous sommes engagés dans la Charte de l'Arbre à procéder à un inventaire des arbres sur le territoire de Sceaux. Cet inventaire est en cours. C'est un très lourd travail, car les arbres sont fort nombreux, malgré les 50 arbres abattus. Et la plupart, en dehors de ceux du parc de Sceaux, sont dans le domaine privé et j'aimerais bien que certains propriétaires privés mettent autant de soins à entretenir leurs arbres que de véhémence à critiquer l'action du secteur public.

Madame Bonté, vous parlez de suppressions d'arbres, mais il me semble qu'il y avait des arbres sur le terrain sur lequel vous habitez.

Maud BONTE

Aucun. C'était un potager.

M. le maire

Ils n'étaient pas très grands.

Maud BONTE

C'était un potager.

M. le maire

Ce n'est pas une raison. En construisant votre maison, vous avez nui à la biodiversité du quartier. Je me permets de vous le rappeler. Je n'irai pas plus loin, car je vais manquer de bienveillance.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de recommandation du commissaire-enquêteur sur le PLU à propos des arbres. Il n'y a rien de tout cela. Je ne sais pas où vous êtes allé chercher cette information. La modification du PLU est d'ailleurs intervenue avant 2020.

Maud BONTE

Je regrette, Monsieur le maire, que vous tombiez dans les attaques personnelles. Ce terrain de 200 m² était un ancien potager. Je n'accepte pas votre remarque.

M. le maire

Madame Bonté, c'est exactement ce que vous faites en permanence. Et quand ce n'est pas au conseil municipal, c'est à l'extérieur.

Maud BONTE

Vous m'attaquez moi et ma famille et c'est inadmissible !

M. le maire

Je n'attaque aucunement votre famille. Je fais observer votre manque de cohérence.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, nous demandons une interruption de séance.

M. le maire

Madame Presson va d'abord répondre.

Florence PRESSON

Je pense avoir répondu à toutes les questions en rapport avec ce projet de délibération.

Monsieur Dessanges, sur le site de la ville, vous trouverez la liste et le détail des arbres du dernier inventaire.

Jean-Christophe DESSANGES

Il date de 2004 et un certain nombre d'arbres ont été détruits depuis.

M. le maire

Nous faisons une suspension de séance de cinq minutes.

La séance est suspendue à 20 h 13 et reprend 20 h 18.

M. le maire

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard)

Mise en place expérimentale d'un outil de suivi des consommations énergétiques patrimoniales mutualisé à l'échelle métropolitaine – approbation de la convention d'engagement avec la Métropole du Grand Paris.

Florence PRESSON

En 2018, le Plan climat, air, énergie métropolitain (PCAEM) a été adopté par la Métropole du Grand Paris. Ce plan a pour objectif de faire converger l'action des communes de la Métropole en faveur de la résilience climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air en favorisant les synergies et en promouvant les actions locales et métropolitaines.

Parallèlement à cela, un appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA a été porté par la FNCCR dans le cadre du programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique 2 (ACTEE 2) et permet de financer un réseau d'économies de flux, des études technico-économiques, de la maîtrise d'œuvre, ou encore l'acquisition d'équipements de suivi et de supervision des consommations énergétiques ou de travaux.

La Métropole du Grand Paris, qui a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt, est devenue lauréate. Un groupement de 29 communes, dont la ville de Sceaux ainsi que l'Agence locale de l'énergie et du climat-Maîtriser votre énergie, a été retenu pour financer des investissements organisationnels et notamment, l'acquisition d'un outil de suivi des consommations énergétiques du patrimoine public mutualisé à l'échelle de ces 29 communes.

L'objectif principal est de faire monter en compétence les communes, d'acquérir et de mettre à disposition des solutions informatiques adaptées.

Un périmètre global de 900 bâtiments a été défini et la solution ADVIZEO a été retenue par la Métropole du Grand Paris après une consultation qui a rassemblé quatre entreprises.

Tout l'intérêt de ce projet sera de capitaliser des données énergétiques comparatives du patrimoine métropolitain et de bénéficier du service de trois économistes de flux recrutés par la Métropole et mis à la disposition des communes.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'engagement de mise en place expérimentale d'un outil de suivi des consommations énergétiques patrimoniales mutualisé à l'échelle métropolitaine entre la ville de Sceaux et la Métropole du Grand Paris. La convention est annexée à la note de présentation.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Xavier TAMBY

Cette délibération qui est un peu en lien avec la précédente m'amène à préciser mon propos sur les relations conventionnelles que l'on peut avoir avec la Métropole du Grand Paris.

Florence, je ne mésestime ni ton boulot ni celui des personnes qui participent aux différentes réunions. Je trouve cela absolument remarquable. Simplement, on a un désaccord de fond, ce qui m'amène à être extrêmement répétitif et ennuyeux au fil des conseils municipaux. Je pense qu'il y a effectivement une incompatibilité totale entre les orientations prises sur le plan écologique et « en même temps » cette volonté de poursuivre la densification de la région parisienne, cette volonté de bétonner toujours plus. Comme le disait très justement Philippe tout à l'heure sur le bitume, le meilleur bitume est celui qu'on n'utilise pas. Pour le béton, c'est la même chose. Il y a des moments où il faut arrêter de construire.

Cette torsion au sein même des missions de la Métropole et de tous les acteurs satellites me pose problème. C'est un problème de conviction profonde sur la cohérence portée par cette institution en particulier.

J'avais prévu de voter contre toutes les délibérations. Je vais faire un effort et je m'abstiendrai sur celle-ci pour montrer ma bonne volonté.

Et je remarque qu'il n'y a pas que la Métropole qui fait du « en même temps ». Philippe commence à faire de même. D'une part, il souhaite que les débats soient plus sereins et de l'autre, il remet un petit jeton dans le juke-box à l'intention de Maud Bonté pour la faire monter dans les tours.

M. le maire

Et ça fonctionne !

Philippe SZYNKOWSKI

La société ADVIZEO a été choisie pour réaliser ce travail expérimental qui concerne 9 villes, 900 bâtiments et 2 250 points de livraison et qui sera pris en charge gratuitement par la MGP pendant trois ans. Ceci pourrait permettre à Sceaux de connaître les améliorations qu'il conviendrait d'apporter aux bâtiments publics dont elle a la charge.

Le décret de 2021 relatif aux consommations dans le tertiaire oblige les communes à suivre une trajectoire vertueuse de consommation d'énergie avec une diminution de 40 % des flux en 2050 et de 60 % en 2060. Cette démarche est non seulement utile pour le climat, mais aussi obligatoire et l'on voit l'utilité d'une collaboration entre les villes de la Métropole du Grand Paris. Des comparaisons entre les communes pourront s'exercer pour déterminer les causes des différences de consommations et comprendre l'urgence des mesures à prendre pour éviter ou atténuer les catastrophes à venir.

La manière dont est traitée la confidentialité des données, page 4 du projet de convention portant sur les données agrégées des factures de la commune et sur les données brutes non agrégées aux points de livraison, pose question. Certes, dans chaque ville, après recherches, il est sans doute pratiquement possible de connaître ces consommations effectives et leur coût, mais depuis le décret du 7 octobre 2018, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants sont tenues de mettre en ligne, mises à jour régulièrement, les bases de données qu'elles produisent ou reçoivent et qui ne font pas l'objet d'une diffusion publique.

Par ailleurs, il en est de même pour les données mises à jour de façon régulière pour la publication qui porte notamment sur l'environnement, une définition suffisamment vaste qui concerne aussi les données traitées dans cette expérimentation.

Dans ce contexte, pensez-vous que cet article 4 soit opportun, mais aussi légal ? Les villes craindraient-elles une comparaison entre elles pour atteindre des consommations d'énergie compatibles avec le réchauffement climatique ? Multiplier les panneaux solaires sur les bâtiments de la ville, permettre l'usage des biomasses, des pompes à chaleur, avoir un budget participatif lié

à l'environnement nettement plus important, tout cela permettrait à Sceaux de fournir à la MGP sur trois années des données à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

Fabrice BERNARD

Madame Presson, merci pour cette présentation.

Ce n'est pas le même dossier que tout à l'heure, mais c'est bien la même logique. Encore une fois, grâce à la MGP, et sur sa proposition d'un outil, on va peut-être connaître ce que nous demandons depuis plusieurs conseils municipaux, sans jamais avoir de réponse : le détail des émissions des GES générées par les bâtiments gérés directement ou indirectement par la Ville. J'ai posé cette question au moins deux fois en conseil municipal en deux ans.

Deuxième question : le bilan énergétique de ces mêmes bâtiments. La mise en place de cet outil de la MGP va donc aider la ville, et peut-être ses habitants, à travailler la baisse des GES sur lesquels nous n'avons toujours aucune visibilité alors qu'il existe, comme le précise cette note, une obligation de baisser la consommation finale d'énergie de ces bâtiments d'au moins 40 % d'ici sept ans.

Aussi, et afin d'être cohérents avec nos positions développées sur ce sujet autour de cette table, nous voterons pour.

Liliane WIETZERBIN

Merci, Monsieur le maire.

Je voudrais redire ici que je m'étonne qu'il y ait encore des critiques personnelles et que je n'approuve pas celles qui ont été formulées à l'égard de Mme Bonté. Il serait bon que cela s'arrête.

Sur le fond du sujet, je trouve le concept très intéressant. On ne peut en effet rien faire si l'on n'a pas une vision exacte des informations collectées, une analyse précise. Faire appel à des professionnels ou des sachants qui pourront établir ce diagnostic est par conséquent très intéressant.

J'ai compris que cette analyse permettra à la marge d'optimiser la consommation énergétique, mais cela ne sera absolument pas suffisant pour remplir nos obligations au regard des exigences du décret tertiaire qui impose d'ici 2030 40 % d'économie des fluides. On le sait, à l'échelle, cela ne permettra pas de réaliser ces économies. Et 2030, c'est demain. C'est une première analyse nécessaire, mais des investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments sont indispensables. Cela nécessite la mise en place d'un véritable plan d'action, car 2030, c'est demain. Je ne crois pas avoir vu de grandes orientations stratégiques sur ce sujet dans le budget 2022. Mais je me trompe peut-être.

Quelle planification la Ville fait-elle de ces investissements ? Est-ce qu'on a une idée des budgets ? Comment est-ce qu'on s'y prend ? Et je pose ces questions avec la certitude qu'il faut anticiper, car 2030, c'est demain. Nous sommes en 2022. Il ne reste que quelques années pour mener ces investissements. Derrière cette première analyse, comment se met-on en marche ?

Florence PRESSON

Je voudrais juste peut-être rappeler le cadre des actions menées par la Métropole du Grand Paris. Il y a une dizaine d'années, au moment où il a fallu afficher les performances énergétiques des bâtiments municipaux, quelques villes, dont la ville de Sceaux, ont fait la démarche de recruter un économiste. À Sceaux, je crois que l'économiste est resté deux ans. En une année, il nous a permis de faire une énorme économie. Il nous a permis d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements et de procéder à différents réglages, de sensibiliser également sur de simples gestes comme le fait de mettre un pull plutôt de monter le chauffage s'il fait froid. Cela peut paraître ridicule, mais les économies réalisées n'ont pas été ridicules. Au bout de deux ans, l'économiste a fini par s'ennuyer. Il est parti et nous avons petit à petit perdu le bénéfice des actions qu'il avait entreprises. C'est un constat que la Ville de Sceaux a pu faire. Mais nous ne sommes pas la seule ville dans ce cas. Le sujet est remonté au niveau de la Métropole qui nous propose de bénéficier de l'expertise de trois économistes « volants » qui appuieront leurs actions sur les données recueillies par ADVIZEO. Il ne s'agit pas d'être en compétition avec les villes voisines, mais de mutualiser une expertise qui nous permettra de réaliser des économies et de définir un plan d'action. On ne va pas attendre d'avoir tous les résultats pour anticiper un certain nombre de choses. On sait déjà qu'il faut revoir l'isolation de certaines salles ou qu'il faut simplement revoir les pratiques, comme couper le chauffage si une salle n'est pas utilisée. Il y a aussi toutes ces « petites » économies qui ne sont pas si petites.

Là aussi, on est sur un travail mutualisé avec une compétence mutualisée et des résultats qui devraient être plutôt positifs.

S'agissant de la manière dont la ville de Sceaux va se structurer dans les 5, 10 ou 30 ans à venir, n'oubliez pas que nous sommes aussi dans une démarche de stratégie bas carbone. Nous allons diffuser les résultats qui nous ont été donnés il y a très peu de temps avec clairement des objectifs à horizon 2035 de façon à prendre ce sujet au sérieux.

Je n'ai peut-être pas répondu à chaque question, mais j'ai en tout cas répondu à la nécessité de mettre en place une relation de ce type avec la Métropole.

Philippe SZYNKOWSKI

Pensez-vous qu'il serait envisageable de proroger au-delà des trois ans ce type d'intervention ?

Florence PRESSON

Je pense qu'on fera un bilan annuel. Avant la fin de la troisième année, on décidera ou non de reconduire ce dispositif. Il s'agira peut-être de l'adapter. Je ne peux pas vous dire dans trois ans l'action que nous mènerons par rapport à cela.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mmes Liliane Wietzerbin, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) ; 1 abstention (M. Xavier Tamby).

VII- PROMOTION DU TERRITOIRE

Nomination d'un « référent qualité » à Sceaux pour le label « Accueil Vélo » afin d'accompagner localement le développement de ce label.

Patrice PATTEE

Le label « Accueil Vélo » a été créé par le Comité régional du Tourisme Centre-Val de Loire et France Vélo tourisme. Ce label vise à promouvoir le cyclotourisme en France, deuxième destination mondiale pour le cyclotourisme après l'Allemagne. Compte tenu de l'intérêt que représente notre pays pour le tourisme d'une manière générale, l'objectif est de gagner encore des parts de marché dans ce domaine, sachant que le retour pour l'économie locale est très intéressant.

Le label « Accueil Vélo » s'obtient pour une durée de trois ans et nous vous proposons ce soir de désigner la Maison du Tourisme de Sceaux référent qualité Accueil Vélo afin qu'elle puisse accompagner les commerçants et acteurs économiques de la vie locale qui le souhaitent dans la démarche de labellisation.

Bien évidemment, vous pouvez imaginer qu'il y a quelques petites règles élémentaires à connaître. Notre office du tourisme est déjà très actif sur le sujet, puisqu'il représente la ville de Sceaux dans le comité Véloscénie. Il pourrait par conséquent faire évoluer tout le milieu économique de Sceaux afin de rendre la ville encore plus vélo *friendly*. Excusez-moi pour cet anglicisme.

Le commerçant, l'acteur économique ou culturel peut donc faire appel à ce référent que nous allons mettre en place pour l'accompagner dans sa démarche de labellisation en contrepartie d'une cotisation de 200 euros pour les trois années.

Voilà, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur Pattée.

Puisqu'il s'agit de vélo, je vais en profiter pour rappeler que Sceaux ensemble a toujours défendu les pistes cyclables sur les axes principaux de la ville, c'est-à-dire les départementales, et jamais sur les voies communales contrairement à ce que certains d'entre vous ont affirmé.

Mais revenons sur le sujet du référent qualité pour le label « Accueil Vélo » ou plutôt du label, puisqu'il s'agit finalement du label. Sceaux est la ville des labels. Et sur le thème vélo, j'en ai quand même trouvé trois : le label « Ville cyclable », le label « Ville prudente » et le label « Territoire vélo ». Et maintenant, le label « Accueil Vélo ».

Comment expliquer que malgré tous ces labels, Sceaux perde des points sur le baromètre des villes cyclables de l'AFUB où elle connaît la plus forte régression des communes franciliennes entre 2019 et 2021, avec des cyclistes visiblement en attente de plus de sécurité, jugeant la traversée des carrefours toujours dangereuse et où le sentiment d'insécurité domine sur les départementales, et de manière générale pour les enfants et les personnes âgées.

Nous vous avons déjà interpellé au sujet de l'adhésion de Sceaux à la Véloscénie. Nous n'avons pas pris part au vote, mon collègue Fabrice Bernard ayant parfaitement décrit les incohérences d'un tel projet, en particulier celle de l'absence de pistes cyclables sécurisées sur la rue Houdan, au sortir de la Coulée verte, pointant la dangerosité de ce croisement à la fois pour les piétons et pour les cyclistes invités à se rendre dans le centre de Sceaux pour visiter et consommer.

Plus largement, les cyclistes se rendant à Sceaux rencontrent et rencontreront la même impossibilité de trajets sécurisés qu'ils viennent de Robinson ou des Blagis. Outre que ce label « Accueil Vélo » ne concernera très certainement que le réparateur vélo et l'Office du tourisme puisque les restaurants et l'hôtel ne pourront pas respecter le cahier des charges de l'Accueil Vélo ni aucun des commerces de bouche. On se retrouve toujours dans la même incohérence : inviter les cyclotouristes à quitter la Coulée verte sécurisée pour se rendre dans le centre de Sceaux qui ne l'est pas.

Nous ne participerons donc pas à ce vote visant toujours à aligner et multiplier des labels, la fameuse culture vélo de Sceaux, écran de fumée d'une politique vélo dépassée et inadéquate aux enjeux de demain.

Merci.

M. le maire

Merci de cette intervention tout à fait mesurée.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci de me donner la parole.

On va avoir un système qui permettra de mettre le vélo en évidence et faire en sorte que de plus en plus de personnes puissent aller dans la ville.

La question que je me pose est la suivante. Quels sont les prestataires labellisables ? Sceaux à vélo pourrait le demander, les clubs de cyclotourisme de la ville, les réparateurs de vélos, etc. Un organisme HLM comme SEQENS, compte tenu de sa volonté effective de mettre le vélo en tête de gondole, de faire en sorte que les installations dans les bâtiments pour les garer soient suffisantes et nombreuses, pourrait-il également demander à bénéficier de ce label ?

Il y a aussi un problème de versement de 200 euros. Ce n'est pas beaucoup, mais peut-être que certaines structures n'en ont pas les moyens. Tout dépend de qui l'on parle. Si c'est un réparateur de vélos qui rencontre des difficultés... Ce montant peut poser problème à certains.

On parle par ailleurs beaucoup du Comité régional du Tourisme Centre-Val de Loire et de son action. Pouvez-vous nous rappeler le sens de son action ? Le vélo tourisme est-il organisé en quelque sorte par ce comité régional ?

Liliane WIETZERBIN

Merci, Monsieur le maire.

Comme Mme Gautier, je me dis : « Encore un label ! » Encore un référent pour ce label qui sera officiellement la Maison du tourisme de Sceaux. Pour moi, c'est une mesure plutôt symbolique qui relève de la communication. Effectivement, j'ai l'impression que la communication autour du vélo s'est érigée en art à Sceaux. C'est un véritable art. À cet égard, je ne peux être qu'interloquée par l'article du dernier Sceaux Mag intitulé : Sceaux, la culture vélo.

Vous dites dans cet article que le Plan vélo a été adopté à l'unanimité des votants. Et vous omettez de signaler la non-participation au vote de nos collègues du groupe Sceaux ensemble. Je trouve que cette présentation n'est pas très honnête. Et vous ne mentionnez pas non plus les critiques qui ont été faites à cette occasion.

Par ailleurs, vous réussissez le tour de force de réaliser un article entier sur les actions de la Ville en ne citant qu'une seule fois l'association Sceaux à vélo, par exemple au sujet de la bourse à vélo. Mais la commune a la chance d'être dotée de plusieurs associations innovantes et facilitatrices qui conduisent plusieurs actions différentes de celles de la bourse à vélo, en relation et bonne intelligence d'ailleurs avec la Ville. Vous auriez pu, par exemple dans cet article, rappeler l'opération « Vélo à l'école » lancée par l'association et à laquelle participe aussi le CSCB pour initier les adultes à la pratique du vélo.

Ce qui me choque un peu, c'est que la Ville est montrée comme ayant le monopole des actions alors que ce n'est pas vrai. Elle n'a pas le monopole des actions sur le vélo. En ne reconnaissant pas les réalisations de l'ensemble des acteurs, vous risquez une démobilisation et une démotivation sur ce sujet. C'est une erreur, d'autant plus que la Ville travaille en bonne intelligence avec les associations.

Vous vous autofélicitez par ailleurs de l'action de la Ville en faveur du vélo en oubliant de dire que son développement repose aujourd'hui sur la création de pistes cyclables sécurisées séparées de la chaussée. La région Île-de-France prévoit près de 700 km de nouvelles lignes cyclables et le Département vient de voter l'aménagement de 120 km d'itinéraires cyclables. Mais à Sceaux, vous privilégiez les rues partagées, les rues où les vélos et les voitures sont censés rouler ensemble. C'est un choix qui peut s'avérer judicieux pour les petites rues où circulent peu de voitures et où les limitations de vitesse à 20 ou 30 km sont à peu près respectées. Je ne parle donc pas de ces rues, mais des pistes cyclables séparées de la chaussée sur les rues départementales qui conduiraient souvent à la création de places de parking. On peut citer à cet égard la place Charles de Gaulle et ce qui fait que la Ville n'apparaît plus en pointe dans le développement du vélo.

Pour en revenir au début, je trouve qu'on peut se vanter des labels obtenus par la ville, mais on voit qu'il y a quand même une perte dans les baromètres des villes cyclables où Sceaux est tout juste dans la moyenne. Et je pense qu'il faudra un peu moins d'autosatisfaction et un peu plus d'écoute et de mise en visibilité des autres acteurs qui agissent sur le vélo.

M. le maire

Monsieur Pattée, est-ce que vous voulez répondre à deux ou trois points ?

Patrice PATTEE

Je veux revenir sur le classement de la ville de Sceaux au baromètre de l'AFUB. Il n'échappera à personne qu'un maximum de clics a permis de classer la place de Gaulle comme étant un point noir majeur. C'est assez amusant, Madame Gautier. Pourquoi la ville de Sceaux a-t-elle décroché même si elle reste néanmoins en pole position dans les Hauts-de-Seine et en Île-de-France ? Simplement parce que des gens ont cliqué pour dire que la place de Gaulle était dangereuse. Et je ne sais pas qui l'a fait, Madame Gautier. C'est surprenant. Voilà l'explication.

En revanche, pour ce qui concerne le challenge « Rouler à vélo », que vous suivez sans doute, l'application Geovélo révèle que les cyclistes de Sceaux ont parcouru l'année dernière environ 24 000 km. Nous sommes aujourd'hui, le 18 mai, avec 598 participants, deux fois plus de cyclistes participent à ce challenge et totalisent déjà 24 283 km. Dire qu'il n'y a pas de culture du vélo à Sceaux revient à ne pas savoir lire les chiffres.

Pour ce qui concerne le label, puisque c'est bien le sujet de cette délibération, la question de Philippe Szykowski est très intéressante. Qui est labellisable ? C'est en effet une bonne question. Ce sont tous les services qui concourent au confort du cyclotouriste qui a envie de faire une étape à Sceaux, dans le cadre de la Véloscénie, mais pas seulement. Certaines personnes font en effet du cyclotourisme en Île-de-France. Je me souviens notamment d'Olivier Razemon qui avait fait toute une balade en Île-de-France durant le confinement, ce qui avait fait l'objet par la suite d'un article dans le journal.

Je vous donnerai quelques exemples de labellisation. L'hôtel n'a aujourd'hui pas la capacité à accueillir un cyclotouriste, car il ne dispose pas d'un stationnement sécurisé. Mais nous travaillons avec l'hôtel sur une solution qui permettrait au cyclotouriste passant la nuit à Sceaux de stationner son vélo et son matériel en toute sécurité.

Je prendrai ensuite l'exemple du Roi Lire. L'un de ses salariés, passionné par le vélo, est en train de créer un rayon dédié au cyclotourisme.

Un dernier exemple beaucoup plus trivial. Vous vivez dans une ville que vous n'êtes pas capables d'apprécier, mais à Sceaux, tous les jours de la semaine, sept jours sur sept jours, vous avez cette capacité de pouvoir vous rafraîchir sur une terrasse jusqu'à point d'heure. Monsieur le Maire, qui a fait un peu de cyclotourisme, me disait qu'en province, le dimanche, rien n'est ouvert.

On peut aussi travailler sur des fontaines à eau. Les pistes sont nombreuses pour rendre la vie du cyclotouriste agréable à Sceaux.

S'agissant du stationnement, je ne suis pas certain, Monsieur Szykowski, que SEQENS soit une destination touristique. Mais pourquoi pas. Actuellement, nous travaillons pour offrir ou installer des appuis vélos un peu partout en ville. Il y en a beaucoup, mais on veut en installer encore plus. Même lorsque vous faites une pause d'une heure ou deux, vous avez envie de pouvoir cadénasser votre vélo. Nous allons généraliser les appuis vélos, y compris devant les résidences. Certaines résidences sont en effet dotées de parkings privés, mais il n'y a pas d'appuis vélos. Un exemple : il n'y a pas d'appuis vélos devant la résidence des Mésanges, mais nous allons y remédier.

Je suis très heureux que vous ayez apprécié notre dernier numéro de Sceaux magazine, Mme Wietzerbin. Nous vous en remercions. Je sais que Sceaux à vélo a pris ombrage de ne pas avoir un encart et a jaloué le CTVS. Je leur ai expliqué que le CTVS fêtait son 40^e anniversaire et enregistrait de belles performances : des Paris/Brest aller-retour, des gens qui sont allés Pékin à vélo. Lorsque Sceaux à vélo aura terminé sa troisième session de vélo-école et entamera les

sessions suivantes, il deviendra un vrai acteur sur le vélo. C'est déjà le cas. Vous avez raison, Madame Wietzerbin. C'est déjà le cas. Nous y veillons et nous l'accompagnons, comme vous l'avez très justement dit. Et Sceaux à vélo aura sa place dans le magazine sans aucun problème. Nous les associons d'ores et déjà à toutes nos manifestations et ce n'est qu'un début.

S'agissant des pistes cyclables sur les voies départementales, vous avez tous pris connaissance du schéma directeur départemental. Un certain nombre de pistes cyclables sont programmées à Sceaux, ce dont nous nous réjouissons. Le 15 avril dernier, nous avons parcouru la ville de Sceaux pendant cinq heures pour montrer au Département les lieux à travailler en priorité. Et nous attendons que le Département programme avant 2028, et le plutôt possible, l'aménagement des points accidentogènes ou anxiogènes en vue de l'aménagement des pistes cyclables nécessaires.

Voilà quelle est notre feuille de route. Tous ces labels que vous avez cités vont dans le même sens. Il n'y a ni discordance ni incohérence. Tout cela va dans le même sens.

Pour ma part, je suis très heureux de vous entendre dire que la communication vélo à Sceaux est un art. C'est vrai que c'est un art de la même manière que conduire un vélo dans une ville est un art. C'est quelque chose qu'il faut apprendre.

M. le maire

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) et 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

VIII- HABITAT

Garanties d'emprunts demandées par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour les opérations en VEFA suivantes :

- **22 logements familiaux au 14-18 avenue Poincaré**
- **24 logements familiaux rue des Chênaux.**

M. le maire

Les administrateurs de la SEM doivent quitter la salle de réunion du conseil municipal, les textes faisant obligation aux élus impliqués dans la gestion de la SEM de se déporter, au même titre qu'ils le feraient pour une entreprise privée. Tout cela est absolument ridicule, mais c'est ainsi.

Je vais donc demander à Mme Brault de bien vouloir rapporter ce dossier important, mais également de présider aux débats.

MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, Annie Bach, Catherine Palpant, M. Konstantin Schallmoser administrateurs de la SEM quittent la salle de réunion du conseil municipal à 21 h.

Chantal BRAULT

Nous sommes maintenant dans les conditions requises pour délibérer sur ce sujet

Nous avons déjà délibéré à plusieurs reprises sur des garanties d'emprunt. Vous connaissez donc le principe de ces dispositions. C'est l'idée de développer de petites opérations de logements sociaux cohérentes et dans le respect des dispositions du PLU à savoir : au minimum 30 % de surface affectée à des logements locatifs sociaux pour toute construction de logements d'une superficie supérieure à 1 500 m².

Nous savons que la loi SRU nous conduit à avoir impérativement 25 % de logements sociaux sur notre territoire.

La SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat constitue un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de telles opérations.

C'est à ce titre que celle-ci sollicite deux garanties d'emprunt pour deux prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les sommes empruntées à la Caisse des Dépôts et Consignations figurent dans la note de présentation.

En contrepartie, la Ville dispose d'un contingent de logements dans chacune de ces opérations.

Le premier projet concerne le 14-18, avenue Poincaré qui prévoit la livraison de 22 logements sociaux conventionnés répartis comme suit : 10 PLAI, 6 PLUS et 6 PLS. Cette opération s'inscrit

dans ce fameux projet de construction du lot deux Albert 1^{er} et la garantie d'emprunt s'élève à 3 383 611 euros.

Le deuxième projet se situe 6, rue des Chênes et prévoit la construction d'un ensemble de 87 logements. Le coût de l'opération est estimé à 4 804 350 €. Le prêt demandé la CDC s'élève à 3 596 630 € avec la possibilité pour la Ville de disposer d'un contingent de 4 logements pour le premier projet et de 5 logements pour le deuxième.

Il est donc proposé au conseil municipal sur deux délibérations distinctes pour chacun de ces projets de bien vouloir accorder au bailleur Sceaux Bourg-la-Reine Habitat la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour les prêts à souscrire concernant les opérations en VEFA suivantes :

- ✓ 22 logements sociaux sis 14-18 avenue Poincaré d'un montant total de 3 383 611 € ;
- ✓ 24 logements sociaux sis rue des Chênes d'un montant total de 3 596 630 €.

J'ajoute qu'il s'agit d'une délibération classique. C'est une manière d'étendre le parc social et de répondre ainsi au niveau d'exigence imposé par la loi SRU. La SEM est par ailleurs un interlocuteur privilégié de la Ville qui ne présente aucun risque. Il s'agit en effet d'une organisation saine sur le plan financier, ce que peut confirmer Isabelle Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Je résumerai très rapidement.

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat réalise deux ventes en l'état futur d'achèvement : l'une avenue Poincaré pour 22 logements et l'autre rue des Chênes pour 24 logements et sollicite la garantie de la Ville pour deux prêts contractés auprès de la CDC moyennant la réservation par la Ville de quatre appartements conventionnés avenue Poincaré et cinq rue des Chênes.

Ce type de garanties a été accordé aux emprunts divers et variés pour d'autres opérations, notamment de SEQENS, en contrepartie de réservations. Ce n'est donc pas une nouveauté, comme vous l'avez dit.

Monsieur le maire préside Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et connaît la demande des particuliers pour les logements sociaux, qui est très élevée, et des investisseurs pour ce type d'appartements mis en vente.

La ville de Sceaux se garantit elle-même des problèmes financiers qu'elles pourraient avoir à affronter pour le remboursement des prêts auprès de la Caisse des Dépôts alors que le capital de la SEM Bourg-la-Reine Habitat, société d'économie mixte, est conjointement avec Bourg-la-Reine et SEQENS qui possède aussi 10 % du capital de la SEM. On en conclut que les opérations de chaque ville sont autonomes et ne tiennent pas compte de la répartition du capital de la SEM.

Nous préférierions toutefois que ces garanties soient aussi accordées pour la construction d'immeubles sociaux, soit par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, soit par d'autres constructeurs sociaux, pas seulement dans des quartiers comme les Blagis ou les Quatre Chemins.

Or, malgré les besoins et demandes très importants des habitantes et habitants de Sceaux ou des personnes qui souhaitent y habiter, la construction d'immeubles d'habitation à loyer modéré n'est pas à l'ordre du jour. Et c'est dommageable du point de vue de la mixité de la population qui a le droit d'habiter dans des immeubles sociaux, mais ne le peut vu le coût des loyers hors secteur protégé. Et elle n'est pas favorisée par la politique de la mairie qui associe de nos jours le social – et cela est une obligation – mais toujours dans un rapport moyen proche des trois quarts pour les acquéreurs privés et un quart pour les logements sociaux. Ce saucissonnage est déséquilibré – et connaît d'ailleurs des exceptions aux Quatre Chemins avec l'immeuble dit du Quai des Victoires, purement privé – et tend aussi implicitement à éviter que vivent dans un même immeuble classes moyennes et classes populaires. Ce n'est pas une bonne politique qui tend à résoudre les inégalités sociales par une relative rareté, « on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a ». Il faut tenir compte de l'intérêt de toutes les Scéennes et de tous les Scéens. Merci de le faire.

Maud BONTE

Bonsoir, Madame Brault. Merci de me donner la parole.

Certains de ces logements seront-ils accessibles à la propriété ultérieurement ? Serait-ce une stratégie de la Ville à terme de faire en sorte que des ménages modestes qui commenceraient par avoir un logement social puissent ensuite l'acquérir pour se constituer un patrimoine ?

Pouvez-vous me confirmer que 46 logements sociaux supplémentaires seront attribués par les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine ou est-ce qu'un bailleur minoritaire de la SEM aura également des droits à attribution ?

Je vous remercie.

Jean-Christophe DESSANGES

J'aurais voulu connaître la superficie totale des deux projets, l'un estimé à 4,8 millions d'euros et l'autre à 4,6 millions euros.

Il y a en outre un point que je n'ai pas très bien compris s'agissant du taux de garantie qui est de l'ordre de 500 000 euros, ce qui représente une faible portion des recettes de la Ville. Je n'ai pas très bien compris le calcul, les textes disant autre chose que ce qui est écrit. Mais c'est un détail, je voulais surtout avoir une idée de la superficie totale des deux projets.

Je vous remercie.

Chantal BRAULT

M. Szyrkowski, la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat est notre interlocuteur privilégié. Vous avez bien compris que la solidité et la sécurité sont absolues. Cela conforte notre possibilité de garantie d'emprunt et cela n'engage aucunement d'autres possibilités de construction. Nous savons que nous ne prenons aucun risque.

Vous parlez de mixité sociale. La typologie des logements que nous pourrions attribuer est très variée. Nous sommes donc bien dans l'idée de cette mixité que vous avez appelée de vos vœux. Et c'est la raison pour laquelle nous garantissons les emprunts souscrits par la SEM, car nous savons exactement ce qui sera appliqué en cette occurrence.

Madame Bonté, vous évoquiez le parcours résidentiel. Pour l'instant, il n'est pas question de cela, mais c'est une décision que nous pourrions effectivement prendre sur un périmètre plus large. Mais ce n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

Monsieur Dessanges, vous parliez de la superficie des constructions. Je ne suis pas habilitée à vous donner la superficie de ces constructions. Elle ne figure pas dans la délibération. On peut la mesurer puisque l'on vous dit qu'il y a 30 % de logements sociaux obligatoires sur 1 500 m². Cela vous donne à peu près la superficie.

La garantie est à hauteur de 100 % de l'emprunt. Quant à la déclinaison de ces emprunts, c'est à voir entre la SEM et la CDC. La Ville apporte sa garantie à 100 % et en cas de difficultés de remboursement de ces emprunts, des mesures adéquates seront prises. De toute façon, la SEM a les moyens et dispose d'un patrimoine. Par conséquent, nous ne prenons aucun risque.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une garantie tout à fait standard. En matière de logements sociaux, les communes sont invitées à garantir à 100 %. L'état de toutes les garanties figure dans le compte administratif qui vous est fourni chaque année lors du conseil municipal.

Comme le disait Mme Brault, notre interlocuteur privilégié, c'est la SEM. Cela nous permet sans mettre trop au pot de bénéficiaire de l'attribution de logements sociaux.

Pour mémoire, les comptes de la société d'économie mixte vous sont présentés chaque année. En juin 2021, nous vous avons présenté les comptes de la SEM. Le bénéfice est compris chaque année entre 1 et 1,3 million d'euros. C'est donc une structure solide. L'objectif, c'est juste permettre aux constructeurs de logements sociaux d'avoir des taux plus intéressants et une meilleure assise financière.

Chantal BRAULT

Nous passons au vote.

Nous votons d'abord sur la garantie d'emprunt demandé par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat sur l'opération en VFA de 22 logements familiaux sis au 14-18, avenue Poincaré.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M., M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

Nous votons ensuite sur la garantie d'emprunt demandé par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour l'opération en VEFA de l'opération de 24 logements familiaux sis rue des Châteaux.

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M., M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, Annie Bach, Catherine Palpant, M. Konstantin Schallmoser, administrateurs de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, réintègrent la salle du conseil municipal à 21 h 15.

IX- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Indemnisation d'éviction commerciale du restaurant « Saveurs du Monde ».

M. le maire

Comme vous le savez, nous avons acquis l'immeuble situé au 4 de la rue du Four. Cet immeuble est composé de cinq appartements, d'un local professionnel et de trois locaux à usage de restaurant.

La société « Saveurs du Monde » a manifesté le souhait de libérer au 31 décembre 2022, les locaux occupés en vertu d'un bail commercial acquis le 2 janvier 2007.

Il vous est proposé d'approuver le versement à cette société d'une indemnité de 170 000 € correspondant à la moyenne du chiffre d'affaires des années hors Covid. La société « Saveurs du Monde » renonce par ailleurs à exercer tous recours.

Lorsque les travaux d'aménagement et d'extension du centre-ville seront terminés, la Ville, propriétaire du local, le remettra en location en demandant un droit d'entrée qui sera probablement à hauteur de ce montant de 170 000 euros.

Je précise que « Saveurs du Monde » souhaite cesser son activité. Les propriétaires prennent en effet leur retraite.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Il reste un certain nombre de commerces à indemniser. Pouvez-vous partager le budget estimatif prévu pour l'indemnisation de ces commerces ?

Est-ce prévu pour cette année ou l'année prochaine ? Et pour quels montants ?

Je vous remercie.

M. le maire

Il était prévu un montant d'indemnisation de l'ordre de 1,6 million d'euros pour l'ensemble des commerces. Nous avons budgété pour cette année environ 900 000 euros. En fait, la somme totale sera certainement inférieure. Nous dépenserons moins que le montant estimé au début du montage financier de l'opération. À cette époque, le constructeur avait d'ailleurs proposé de prendre en charge ces indemnisations à hauteur de 1,6 million d'euros et de déduire d'autant le montant de la charge foncière. Mais j'ai préféré que la Ville négocie elle-même les départs afin de modérer et diminuer le montant de ces indemnisations. Cela fut notamment le cas pour les Pompes funèbres. Nous avons donc bien fait de prendre en charge ces négociations et par conséquent ces indemnisations.

Je pense qu'il y aura encore une délibération lors de la prochaine séance sur d'autres commerces et ce sera ensuite terminé.

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix,

M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Les Gémeaux.

M. le maire

L'association Les Gémeaux, Scène nationale a modifié ses statuts lors de son assemblée générale du 7 février 2022.

Le conseil d'administration de l'association est désormais constitué des membres suivants :

Membres de droit :

Pour l'Etat, trois représentants.

Pour le conseil départemental des Hauts-de-Seine, trois représentants.

Pour le territoire Vallée Sud-Grand Paris, quatre représentants.

Les statuts prévoient par ailleurs la désignation de membres partenaires :

- ✓ un membre pour la Ville de Sceaux,
- ✓ un membre pour la Ville de Bourg-la-Reine.

Il y a enfin des personnalités qualifiées.

Il vous est donc proposé de désigner le représentant de la Ville au sein du collège des partenaires du conseil d'administration de l'association Les Gémeaux. J'ai reçu à ce titre la candidature de M. Allardi.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Liliane WIETZERBIN

Je vous sou mets aussi ma candidature, Monsieur Laurent.

Fabrice BERNARD

J'y ajoute la mienne.

Nous sommes tous conscients du rôle important du théâtre des Gémeaux dans le rayonnement culturel de la ville. Je ne pense pas qu'autour de cette table ce point soit contesté. Aussi nous nous félicitons que la place de la Ville soit renforcée dans les instances de cette institution.

Dans cet esprit de consensus, nous vous proposons donc de nommer comme représentant du conseil municipal un membre issu de la minorité.

M. le maire

Je précise que la présence de la Ville n'est pas renforcée. Elle est la même qu'auparavant. Il y a un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration. Les autres membres sont des représentants de VSGP.

Il se trouve que VSGP a pour l'instant désigné trois élus de la ville de Sceaux, Mme Holuigue-Lerouge, Mme Brault et moi-même ainsi qu'un représentant de Bourg-la-Reine. Mais juridiquement, ils sont bien représentants du territoire. Et la Ville a un seul représentant en tant que municipalité.

Il faut désigner un bureau de vote.

Monsieur Dessanges, voulez-vous être membre du bureau de vote ?

Jean-Christophe DESSANGES

Pourquoi pas.

M. le maire

Et ensuite, Jean-Pierre Riotton. Voilà un bureau de vote de choc.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'enveloppes dépouillées : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

- ✓ Jean-Philippe Allardi : 26 voix
- ✓ Fabrice Bernard : 5 voix
- ✓ Liliane Wietzerbin : 2

M. Jean-Philippe ALLARDI est désigné à la majorité représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Les Gémeaux.

X- AFFAIRES CULTURELLES**Attribution de prix dans le cadre du prix littéraire Coup de Cœur 2022 des lycéens de Sceaux****Jean-Philippe ALLARDI**

C'est une délibération habituelle puisqu'il s'agit de la quatrième édition du Coup de Cœur des lycéens. L'objet de la délibération est d'accorder le prix d'un montant de 750 euros au lauréat.

La note de présentation vous rappelle les éléments principaux. Le Coup de Cœur des lycéens est organisé par la bibliothèque en partenariat avec la librairie le Roi Lire et les lycées Marie-Curie Florian, Lakanal et son annexe Dupré. Pour la première fois cette année, nous avons eu le bonheur d'avoir le lycée Florian et l'annexe Dupré.

Une présélection de quatre ouvrages est effectuée pour quatre classes. Les romans sélectionnés étaient les suivants :

- ✓ *Ultramarins* de Mariette NAVARRO,
- ✓ *Mise à feu* de Clara YSÉ,
- ✓ *Avant que le monde ne se ferme* de Alain MASCARO,
- ✓ *Furies* de Julie RUOCCO

Le prix a été attribué à Mariette Navarro pour son roman *Ultramarins*.

Chantal Brault et moi-même, nous sommes rendus avec la lauréate à une séance de rencontre avec les lycéens au cinéma le Trianon. C'était une très belle matinée. Les équipes de la bibliothèque et toute l'équipe d'encadrement étaient présentes. Il y avait aussi une grande attention de la part des lycéens qui ont participé à ce coup de cœur.

De plus, chaque auteur des romans sélectionnés s'engage à venir rencontrer le public scéen à la bibliothèque.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à l'attribution du prix au lauréat, soit la somme de 750 €.

M. le maire.

Merci, Monsieur Allardi.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur Allardi.

Je salue cette quatrième édition d'attribution de prix littéraires qui encourage la lecture de jeunes lycéens tout en assurant la promotion de romans contemporains d'auteurs dont c'est la première publication.

Pouvez-vous nous indiquer combien de maisons d'édition répondent à vos sollicitations et combien de romans ont été adressés pour cette sélection ?

Le libraire partenaire, en l'occurrence le Roi Lire, qui met en valeur dans sa vitrine les quatre romans présélectionnés, puis le roman lauréat, observe-t-il une progression des ventes de ces romans ? Auprès de quels publics ?

La bibliothèque dispose-t-elle d'exemplaires des romans sélectionnés ?

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

À titre personnel, je ne suis pas favorable à ce que les collectivités publiques surinvestissent dans l'aide à la création en général, et en particulier à la création littéraire, et encore moins s'agissant d'une commune ou d'un groupement de communes.

L'an dernier, *Sale bourge* a été couronné. J'ai pris un peu de temps pour le lire. C'était vraiment nul ! Je ne sais pas ce que vaut *Ultramarins*, mais je considère que ce n'est pas un cadeau que l'on fait à nos collégiens et lycéens que de leur servir de la littérature de bas étage.

Quand on voit tous les chefs-d'œuvre qui couronnent l'histoire de la littérature française, on ne peut être que sidéré par le fait les décideurs politiques, de tous bords, aient laissé tomber le principe du retour aux humanités, c'est-à-dire de mettre à la portée d'adultes en devenir les chefs-d'œuvre qui ont fait le génie français à commencer par Chateaubriand et Proust sans oublier tous les écrivains du Grand Siècle comme Victor Hugo. J'avoue que je suis assez consterné par cette démarche.

Philippe SZYNKOWSKI

Je me félicite au contraire du fait qu'encore plus d'établissements participent à ce prix.

La question que je me posais en particulier est la suivante : dans cette société du portable généralisé, des accès sont-ils prévus via Internet avec la possibilité de lire l'ouvrage lauréat ainsi que les autres ouvrages en compétition sur la toile, moyennant rétribution pour respecter les droits d'auteur ? Vous en avez parlé, mais est-ce que cela se fait en pratique ? Quelle est l'expérience à cet égard sur les dernières sessions ?

Et par extension, pourquoi ne pas solliciter les élèves à écrire eux-mêmes des livres et à les aider pour être publiés. Les enseignantes et enseignants connaissent celles et ceux qui pourraient s'y exercer, l'ancêtre étant le concours général des lycées.

Jean-Philippe ALLARDI

L'objet, c'est l'accès à la littérature contemporaine. C'est ce que disait Mme Gautier, il s'agit de faire découvrir de jeunes auteurs. Vous avez notamment vu dans la sélection qu'il y avait davantage d'auteurs que d'auteurs.

L'objet, c'est aussi l'accès à l'envie de lire, à la lecture. Les accès dématérialisés peuvent exister, mais en l'occurrence, le prix porte sur des ouvrages papier. Cela permet de mettre les jeunes en contact avec l'objet livre. Cet apprentissage fait aussi partie de la culture.

Je ne reprendrai pas Xavier Tamby sur ces propos. Il est libre de ses choix, mais je pense que le monde évolue et que tous les moyens sont bons pour favoriser l'accès à la lecture, dussions-nous en passer par la littérature contemporaine qui ne lui convient pas.

S'agissant du nombre d'éditeurs, je ne m'en souviens plus. C'est un travail de fourmi réalisé par le Roi Lire. Ce sont aussi les professeurs et les membres du corps enseignant qui recherchent des ouvrages susceptibles de répondre à l'envie des jeunes. Des éditeurs sont ensuite contactés pour fournir les ouvrages. Il y a tout un travail de très grand engagement du corps enseignant, de la bibliothèque et du Roi Lire pour la sélection de ces livres et obtenir ainsi une grande diversité et un bon équilibre.

Chantal BRAULT

On est absolument dans l'idée de la découverte de l'écriture. Et ces jeunes s'en emparent. Je vous assure que ces jeunes de première et de terminale présents au Trianon étaient dans une absolue écoute et captation de ce que cette auteure pouvait leur expliquer. C'est un roman court avec une écriture magnifiquement belle et recherchée. Je me suis même demandé comment ces lycéens à smartphone pouvaient s'être attachés à cette histoire. Elle est très étrange, mais elle est sublimement bien écrite. Et elle n'est pas si facile d'accès. Cela n'a rien à voir avec ce qui avait été primé l'année dernière.

Les lycéens devaient lire quatre romans. Ils les ont lus. Ils ont posé des questions très intelligentes à l'auteure. Elle leur a parlé magnifiquement de l'écriture et de la lecture. Pour des jeunes qui sont en train de passer leur oral de français, c'était parfaitement adapté. Et je pense qu'on est là dans une très belle opération qu'il ne faut surtout pas abandonner à condition d'y veiller. C'est vraiment une très belle opération.

Évidemment, il faut y consacrer un peu d'argent, mais cette auteure leur a donné envie d'écrire. Certains d'entre eux ont même fait des propositions pour réécrire, transformer ou mettre en image ce roman. C'était vraiment très intéressant.

Jean-Philippe ALLARDI

Dieu sait que l'argument était très singulier. Il est vrai qu'un jeune souhaite en faire un scénario.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique

Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

XI- AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation du contrat de développement à intervenir avec le département des Hauts-de-Seine pour la période 2022–2024.

M. le maire

Le Conseil départemental a décidé la mise en œuvre en 2011 de contrats de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire.

Nous avons délibéré le 3 novembre 2016 sur un premier programme 2016–2018 qui a permis d’obtenir 4,3 M€ du Département sur 3 ans.

Un deuxième contrat pour la période 2019-2021 a été adopté en 2019 pour un montant total de 4,5 millions.

Il vous est proposé la signature d’un troisième contrat de développement pour la période 2022-2024 d’un montant maximal de 4 660 794 €, cet engagement se répartit comme suit :

- ✓ 3 485 500 € en investissement, dont :
 - rénovation/extension de la Halle des Blagis (salle sport et santé) : 808 000 € ;
 - rénovation des espaces publics du secteur de Gaulle (côté rue Houdan/place de la Poste) : 750 000 € ;
 - reconstruction de la crèche de l’avenue de la Gare au 172 rue Houdan : 1 927 500 €
- ✓ 1 175 294 € en fonctionnement sur trois ans, dont :
 - pour les établissements municipaux d’accueil du jeune enfant : 909 707 €
 - pour le RAM-RAP : 12 690 € ;
 - pour des activités culturelles : 78 858 € ;
 - pour les activités sportives : 109 191 € ;
 - pour la coordination gérontologique : 64 848 €.

Vous savez que le Département ne verse plus de subventions aux associations. Elles sont désormais versées aux communes à travers ce contrat de développement.

Il vous est donc proposé d’approuver ce nouveau contrat de développement avec le département des Hauts-de-Seine.

Qui souhaite intervenir ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Je voulais saluer le travail remarquable des services de la Ville qui ont instruit et soumis un certain nombre de dossiers afin d'obtenir des financements de la part du Département. Et c'est très bien.

En revanche, on s'étonne que Sceaux ne soit pas parvenue à obtenir de la part du Département des enveloppes financières comparables à celles obtenues par d'autres villes des Hauts-de-Seine. Les taux de subvention sont par ailleurs inférieurs à beaucoup d'autres villes du département.

D'où ma question : la ville manque-t-elle à ce point de projets ? Je crois que le montant moyen de subventions par habitant est de l'ordre de 235 euros sur les trois années. C'est un montant certes intéressant, mais qui n'est pas énorme.

Quelles mesures comptez-vous prendre afin d'augmenter ce taux de subvention du Département aux projets de la Ville ?

Je vous remercie.

Liliane WIETZERBIN

Merci, Monsieur le maire.

Je souligne le fait que nous avons critiqué le contrat de développement précédent en particulier sa très forte orientation vers le centre de Sceaux avec un montant très important pour la rénovation de l'église qui absorbait une très grosse proportion du contrat et le sujet des caméras de vidéosurveillance dont mettons en cause l'efficacité. Je me félicite donc de l'orientation de ce projet de développement 2022–2024 que je trouve plus équitablement réparti entre les quartiers. C'était un point que je souhaitais souligner.

Sur le budget de fonctionnement, j'avais une interrogation également. Je note en effet l'absence d'un budget de fonctionnement dédié aux publics vulnérables. Un accompagnement éducatif, par exemple. On est sur de la culture ou du sport, mais pas sur du social. Est-ce parce qu'il n'est pas possible de le faire dans le cadre de ce type de contrat ? Est-ce parce que l'on n'a pas identifié de besoins ?

Troisième point, quel type d'appels d'offres sont prévus sur les deux années qui viennent en lien avec ces projets ?

Xavier TAMBY

Ce contrat de développement prévoit une contribution à l'opération de la place Charles de Gaulle, ce qui pour moi est rédhibitoire. Je voterai donc contre cette délibération.

Mais ma question porte davantage sur la rénovation et l'extension de la halle des Blagis. Je ne peux pas m'empêcher de faire le lien avec la construction du mur. Plusieurs personnes, y compris au sein de la majorité, se sont interrogées sur la pertinence de cette construction. Et je vois maintenant arriver cette subvention et je me demandais si cela n'avait pas un lien.

Maud BONTE

Je voudrais poser une question sur le financement des opérations d'investissement liées à la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste. Les décisions du maire comprennent de nombreux avenants sur différents lots liés à la rénovation de l'église en raison de circonstances imprévues nécessitant de prolonger les délais d'exécution. Et les montants varient selon les lots. La Ville est-elle habilitée à demander une subvention supplémentaire au Département en cas de dépassement du montant des lots ou est-ce que la totalité de la somme incombe à Sceaux ?

M. le maire

Monsieur Dessanges, vous formulez une appréciation dénuée de tout fondement. Je connais des villes qui obtiennent des subventions plus importantes que Sceaux et d'autres moins importantes. Tout cela dépend de beaucoup de choses. Lors de la mise en œuvre initiale des contrats de développement, le Département s'est basé sur la moyenne des financements et des subventions qui étaient auparavant attribuées au cas par cas pendant les sept ou huit années précédentes. Après, il peut y avoir des circonstances dans lesquelles une Ville peut obtenir davantage ou moins. Mais cela n'est aucunement lié à la capacité ou en tout cas au développement de l'investissement de chaque commune. Pour ma part, je n'estime pas que la ville de Sceaux soit lésée par le Département. Je sais qu'à Bourg-la-Reine, un contrat de développement a été supérieur à celui de Sceaux tandis que le suivant a été inférieur. Je ne pense pas que l'on puisse ni accuser le Département de ne pas soutenir convenablement la ville de Sceaux ni accuser la ville de Sceaux de ne pas solliciter suffisamment le Département.

La répartition des investissements est beaucoup plus complexe que ce que vous imaginez, Madame Wietzerbin. Il existe plusieurs sources de financement : le Département, la Métropole, la Région. Nous menons un travail permanent sous la direction de Mme Bousquet pour identifier les financements les plus intéressants. Certaines opérations ne pourront pas être financées par le Département, mais pourront en revanche l'être par la Région. Il n'est en outre pas possible de dépasser le seuil de 50 % de financement par opération. Ce sont des règles édictées par les subventionneurs. Il se trouve que ce nouveau contrat de développement concerne trois quartiers de la ville, mais c'est presque un hasard. Il ne faut pas le prendre comme étant la marque d'une volonté uniquement sur ce contrat de développement. Il faut prendre en considération l'ensemble des investissements réalisés à une période donnée et voir s'ils sont équilibrés ou non. Nous aurions pu soumettre également le dossier des travaux réalisés pour l'espace France Services. Mais je pense

que le Département n'aurait pas accepté, ces travaux ayant été réalisés dans un espace n'appartenant pas à la Ville.

Vous voyez donc que c'est assez compliqué. Chacun a ses critères et nous essayons d'optimiser au maximum.

S'agissant de la rénovation et de l'extension de la halle des Blagis, le concours a eu lieu. Le projet est en cours et sera présenté dès qu'il sera élaboré. Contrairement à ce que suggérait M. Tamby, la construction du mur n'est pas directement liée à la réalisation de cette extension. Le mur a été construit à la demande expresse du commissaire de police. Certains s'offusquent parce qu'il y avait à cet endroit une aire de jeu pour enfants. J'ignore si vous y êtes déjà passés, mais c'était absolument dégoûtant. On dit aussi que c'était un passage important pour les familles pour se rendre à l'école, mais il suffit de faire quelques dizaines de mètres pour rejoindre la rue de Bagneux et revenir par le petit chemin. Ce n'est donc pas dramatique. Il y a des indignations parfois arrangées, voire portées par la clameur populaire, mais qui me paraissent quelque peu surjouées. Ce n'est pas l'objet de toute façon. Je dis simplement ce que je pense, ce que je vois et qu'il faut parfois réfléchir un peu plus loin que le bout de son nez.

Ensuite, concernant la reconstruction de la crèche de l'avenue de la Gare, le projet a été lancé et le concours également. Le jury se réunira au mois de septembre pour choisir le maître d'œuvre.

S'agissant du fonctionnement, le Département a repris les montants des subventions octroyées à la commune, pour les crèches par exemple, et aux associations. Puis il a procédé à une globalisation de ces montants. Nous réussissons parfois à obtenir davantage. Ainsi, si l'on crée des places de crèche supplémentaires, le Département accepte désormais d'augmenter sa participation.

S'agissant des projets liés à la politique de la ville, et, je pense, notamment au projet des Blagis dans le cadre de la feuille de route, le Département participera à son financement en dehors du cadre de ce contrat départemental. Tout ce qui concerne la politique de la ville fait l'objet d'une contractualisation à part.

S'agissant de l'église, et c'est une règle générale pour tous les subventionneurs, on vous octroie une subvention au démarrage de l'opération et celle-ci ne peut pas être modifiée. Toutes les dépenses supplémentaires sont à la charge du maître d'ouvrage. Nous vous présenterons prochainement un état presque définitif du budget consacré à la rénovation de l'église depuis le début de l'opération en 2015. L'orgue sera installé cet été, mais nous sommes pratiquement sur la fin des travaux. Et je vous invite évidemment à la réouverture dans deux jours.

Philippe SZYNKOWSKI

On voit que le montant d'aide alloué à la crèche de l'avenue de la Gare est assez considérable, 1,9 million d'euros. Vous parlez dans votre présentation de près de 97 000 euros de bonus pour

valorisation d'un projet exemplaire en matière de développement durable. Pourriez-vous nous donner peu plus d'explications sur ce sujet ?

S'agissant des matériels employés dans les crèches – et c'est également valable pour le gymnase des Blagis – j'espère que vous excluez d'office tout revêtement en vinyle ou synthétique générateur de perturbateurs endocriniens et de substances nocives à la santé.

Et s'agissant des périodes de canicule, je m'interrogeais sur la présence de fontaines sur la place de Gaulle. Le jardin prévu dans le projet sera privatif sauf si le syndic y autorise le passage par les jours de grande chaleur, ce qui m'étonnerait. Il faudrait donc que les gens puissent se rafraîchir afin de supporter les terribles canicules que nous risquons de connaître à l'avenir en raison du changement climatique. Nous en avons d'ailleurs un aperçu avec les chaleurs importantes que nous connaissons pour un mois de mai.

M. le maire

M. Szykowski, ces 96 000 euros sont un bonus qui ne correspond pas à la dépense. Celle-ci sera beaucoup plus importante. Sceaux compte trois crèches labellisées « Écolo Crèche » : la crèche Charaire et les deux crèches de la Maison Les Musiciens. Les mobiliers et les revêtements de sol sont conformes aux normes actuelles.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que la crèche du 172 rue Houdan sera une construction en bois avec l'utilisation des matériaux et des mobiliers qui conviendront.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) et 4 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).

Révision du produit d'impôts attendu au titre de 2022 par le syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux ».

Isabelle DRANCY

La Ville est adhérente du syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux ».

Le syndicat à vocation unique ne vote pas un taux, mais un produit qui est ensuite réparti sur les impôts locaux. Au titre du budget voté en mars dernier, le syndicat intercommunal nous avait indiqué que le produit attendu pour la ville de Sceaux devait s'établir à 71 605,33 euros. Il s'avère que lors de la délibération intervenue après le vote du budget, le produit a été revu à la hausse s'établissant désormais à 75 296,37 euros, soit une différence de 3 691,04 euros.

Je vous rappelle que la contribution de chacune des communes est fixée ainsi qu'il suit : 60 % proportionnellement au nombre d'inhumations et 40 % au prorata du nombre d'emplacements mis à disposition de la Ville.

La délibération propose donc de modifier le produit attendu et de l'inscrire à 75 296,37 euros.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Puisque ce versement est tributaire du nombre d'inhumations et d'emplacements réservés à la ville de Sceaux dans le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue, est-ce que cela implique que sont prévues davantage d'inhumations sur la ville de Sceaux ? Ou bien s'agit-il d'autres causes techniques permettant d'expliquer cette augmentation ?

Isabelle DRANCY

Il y a deux choses. L'attribution sert à entretenir ce cimetière. En raison de l'inflation, le produit attendu est supérieur à celui qui a été estimé. Il n'y a pas un nombre plus grand d'inhumations ou d'emplacements réservés pour la ville. C'est juste que tout augmente. Là où jusqu'à présent l'inflation était faible, nous sommes aujourd'hui sur une augmentation de 5 %, voire 7 % en fin d'année. Tout augmente, le produit attendu également.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget ville – exercice 2022 – approbation de la décision modificative n° 1.

Isabelle DRANCY

Je vous propose la première décision modificative du budget 2022 sur les sections d'investissement et de fonctionnement.

En matière de section de fonctionnement, il s'agit d'une hausse nette de 31 700 euros liée essentiellement au fait que nous ne disposons pas encore du montant définitif des produits fiscaux lors du vote du budget. Les produits fiscaux définitifs nous ont été notifiés par la DDFIP et l'on constate une baisse des produits fiscaux et de la DGF par rapport à ce que nous avons comptabilisé lors du vote du budget en mars dernier.

Nous en avons également profité pour ajouter des remboursements faits par des assurances.

S'agissant de la section d'investissement, la hausse est nettement plus importante puisqu'elle s'établit à 972 500 euros. Elle se décompose de la manière suivante :

- ✓ L'acquisition des murs d'un commerce situé place du Général de Gaulle. Vous savez que la politique de la Ville consiste à acquérir les locaux commerciaux afin de préserver la diversité des commerces. Nous budgétions pour acquérir ces murs un crédit de 862 500 euros. Ces murs n'ont pas vocation à rester dans le patrimoine de la Ville. Ils seront donc revendus à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat qui les exploitera.
- ✓ Suite au départ de l'EPF, nous allons procéder à des travaux de restructuration dans le groupe scolaire du Petit Chambord pour permettre d'améliorer l'accueil du centre de loisirs et les accueils périscolaires. Ces travaux s'élèvent à 110 000 euros. Cette dépense est compensée par une dotation du même montant dans le cadre du soutien à l'investissement local.

Cette décision modificative ne modifie par l'autofinancement prévisionnel annoncé en mars dernier tel que nous l'avions décrit dans le budget en mars et ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique

Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard)

Ajustement de la provision pour compte épargne-temps au 31 décembre 2021.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une délibération extrêmement technique que nous prenons chaque année.

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, pour avoir une image fidèle, nous devons évaluer avec le maximum de précision la provision pour compte épargne-temps. C'est la possibilité offerte aux agents de la fonction publique d'ouvrir des comptes épargne-temps, ce qui représente une charge. Nous avons procédé à une première évaluation, mais les commissaires aux comptes nous ont demandé de procéder à une évaluation beaucoup plus fine. Nous avons donc modifié la méthode comptable, ce qui nous conduit à diminuer la provision de 10 334, 98 euros.

La note de présentation vous indique le mode de calcul qui est une méthode de calcul individuelle à partir du coût moyen journalier de chaque agent.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Constatation d'extinction de créances suite à deux procédures de rétablissement personnel

Isabelle DRANCY

Nous sommes tenus, dans certains cas, de considérer qu'on ne peut plus poursuivre des personnes qui doivent de l'argent à la Ville. Cette obligation s'impose notamment à nous lorsque les personnes ont fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel.

Cette procédure n'est ni plus ni moins qu'une faillite personnelle. Le juge a prononcé un jugement pour dire que l'on doit effacer ces dettes et que l'on peut ne plus poursuivre.

Il s'agit donc de prendre acte de la décision du juge pour un montant de 1 763,70 euros. Les prestations en question concernent des prestations de garde d'enfants.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- RESSOURCES HUMAINES

Création d'un comité social territorial commun entre la Ville et le centre communal d'action sociale et fixation du nombre de représentants du personnel pour l'organisation du comité social territorial avec décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

M. le maire

Il existe à l'heure actuelle un comité technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). La loi de 2019 a institué une réforme absolument essentielle en fusionnant le comité technique et le CHSCT en un comité social territorial qui devient l'instance de dialogue social entre l'administration et les représentants du personnel.

Rien ne change parce que la loi a en même temps institué l'obligation de créer une formation spécialisée pour s'occuper des questions d'hygiène et de sécurité au travail. Mais on peut dire aujourd'hui qu'il y a une diminution du nombre d'instances, ce qui correspond à l'objectif fixé par l'État.

Je veux préciser que ni les syndicats de la fonction publique territoriale ni les employeurs publics n'étaient favorables à cette réforme. Mais elle a été votée par le Parlement et nous devons donc l'appliquer.

À l'heure actuelle, notre comité technique compte six représentants du personnel désigné par les organisations syndicales en fonction du résultat des élections professionnelles. Ces élections auront lieu en décembre prochain. Nous verrons quel sera le résultat en fonction des scores obtenus par chacune des listes en présence. Aujourd'hui, le comité est à 50 % FO et 50 % CFDT.

Il vous est donc proposé de :

- ✓ Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- ✓ Décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel, soit 6, et en nombre égal le nombre

de représentants suppléants.

- ✓ Décider que le comité social territorial et la formation spécialisée recueilleront l'avis des représentants des collectivités.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Liliane WIETZERBIN

Une question pour ma propre gouverne. Pourquoi les syndicats étaient-ils contre ? Quels sont les impacts pratiques liés de cette réorganisation ?

M. le maire

Lorsque vous aviez un comité technique et le CHSCT, vous pouviez avoir des représentants différents. Le fait d'avoir un CHSCT obligatoire était en outre la garantie que ces questions seraient examinées dans un cadre formel. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, lorsque le projet de loi a été discuté, cette formation spécialisée n'était pas obligatoire. Nous l'avons imposée dans la discussion avec M. Dussopt, à l'époque secrétaire d'État en charge de ces questions. Nous avons obtenu que la création de la formation spécialisée soit obligatoire au-dessus d'un certain seuil. Et les syndicats en étaient d'accord. Il fallait que ces questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail soient véritablement examinées. Nous craignons que cela devienne quelque chose d'annexe.

Mais je dois dire que l'instauration d'un comité social unique correspond à ce qui se fait dans le secteur privé où le comité d'entreprise et le CHSCT ont fusionné en un comité social d'entreprise.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Pas de vœux.

XIV- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

J'ai une communication à vous faire.

Nous délibérerons lors de la prochaine séance du CCAS sur l'acceptation d'un don de 11 980 euros de la part de l'entreprise OXHOO dont les dirigeants sont Scéens. Ils ont décidé de donner pendant un mois et demi 10 euros par terminal de paiement vendu, soit 11 980 euros.

Nous délibérerons pour accepter ce don en faveur des personnes déplacées d'Ukraine. Cela nous permettra de financer des dépenses périscolaires. Nous tiendrons évidemment un compte précis des dépenses qui auront été faites au titre de ce fonds.

XVI- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XVII- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Ma question porte sur le conseil consultatif des aînés et les marches exploratoires.

Monsieur le maire, les rues de la ville sont un espace de flânerie, rencontres, activités commerciales. Le printemps est favorable à la marche alors que la pandémie demeure à bas bruit.

Encore faut-il avoir les pieds sur terre et pouvoir les poser sans risques.

Participant au conseil consultatif des aînés et à la commission communale pour l'accessibilité, je suis récemment allé à une marche exploratoire dans le centre-ville avec des personnes bénévoles souvent retraitées, l'une ayant un handicap visuel.

D'une façon générale, outre les personnes malvoyantes, en fauteuil roulant ou utilisant un déambulateur, tout un chacun apprécie une ville où la population peut se déplacer sans risques liés à l'état des trottoirs ou à des pratiques gênantes relevant des personnes ou des commerces. Il y a certes des signalements individuels, mais cela ne suffit pas.

Des constats avec fiches synthétiques sont produits après ces marches et portent par exemple sur la qualité des revêtements, des trottoirs parfois étroits, un bornage mal placé, un pavage peu confortable, usé et à refaire, une demande d'installation de bancs, la pertinence des panneaux de signalisation...

De même, des commerces peuvent dépasser les limites réglementaires d'occupation du domaine public, des voitures être mal garées, etc....

Mon interrogation porte sur la suite qui est donnée à ces différentes observations destinées notamment au service de l'environnement et de l'espace public. Comment les travaux jugés utiles sont-ils programmés dans le temps et avec quels moyens budgétaires ? C'est toute la question du

suivi au long cours de la qualité des cheminements et de l'application effective des prescriptions réglementaires.

Merci de vos observations.

M. le maire

Merci, Monsieur Szykowski.

Les marches exploratoires que vous évoquez sont en effet très utiles pour mieux analyser les difficultés et rechercher des améliorations en matière de circulation des piétons dans l'espace public. Cette préoccupation est d'ores et déjà prise en compte dans les grands programmes de travaux que nous mettons en œuvre. Nos programmes d'enfouissement des réseaux, par exemple, qui permet ainsi de supprimer les obstacles sur le trottoir et l'aménagement des rues qui s'accompagne, chaque fois que possible, de l'élargissement des trottoirs, comme pour la rue des Pépinières ou de la création de cours urbaines donnant la priorité aux piétons.

Les relevés résultant des marches exploratoires sont examinés très attentivement. Si des mesures simples peuvent être prises, elles sont mises en œuvre rapidement. Il peut ainsi s'agir du déplacement de mobilier urbain. Si une recomposition de la configuration d'un espace est préconisée, sa mise en œuvre est conditionnée par un réaménagement de la rue concernée. Ce type de travaux est alors le plus souvent conditionné par des interventions préalables sur les réseaux à l'initiative d'autres collectivités ou concessionnaires. C'est la raison pour laquelle les travaux sont parfois très longs. Car s'il faut faire intervenir l'eau potable, le gaz et l'assainissement, cela peut prendre sept à huit ans avant de pouvoir terminer par la réfection de la rue. Les délais peuvent donc être très longs.

Consciente de ces contraintes, notre commission d'accessibilité, le comité Ville pour tous, animée par Francis Brunelle, qui collabore avec la commission d'accessibilité du territoire, s'attache dans certains cas à rechercher des parcours pouvant être plus confortables que d'autres en préconisant le cas échéant des travaux plus simples sur ceux-ci.

Le comité Ville pour tous avait aussi travaillé avec le Conseil des aînés pour mettre en place un réseau de bancs. Nous avons ainsi ajouté plusieurs dizaines de bancs en ville en fonction des déplacements les plus fréquents des seniors. Et je pense que cela a été très apprécié.

Ainsi que vous le soulignez, à juste titre, l'encombrement des trottoirs constitue aussi une difficulté majeure. Ainsi que vous l'avez noté, une campagne de communication a été réalisée pour sensibiliser les habitants de notre ville sur ce problème : les containers d'ordures qui restent présents trop longtemps sur les trottoirs, des végétaux qui se développent depuis les propriétés riveraines et sur lesquels nous ne pouvons pas intervenir directement sans l'accord des propriétaires.

Le service de la tranquillité urbaine est chargé d'intervenir sur ces phénomènes et de verbaliser le cas échéant, lorsque cela est possible, les contrevenants. Mais je dois dire qu'il suffit de se promener dans la ville pour voir que, malheureusement, les incivilités ou en tout cas les négligences sont de plus en plus fréquentes, notamment en matière de présence des containers d'ordures ménagères sur les trottoirs. Il existe des dispositions réglementaires, ce qui n'est généralement pas le cas pour d'autres considérations relatives à l'aménagement de l'espace public qui fait davantage l'objet de recommandations.

Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN

Liliane WIETZERBIN

Monsieur le maire, la troisième session du budget participatif est en cours, les votes interviennent depuis cette semaine.

Nous avons plusieurs fois exprimé notre inquiétude vis-à-vis des conditions dans lesquelles se déroule le budget participatif de la ville :

Alors que le conseil municipal du 6 octobre 2021 avait voté un calendrier de dépôt des projets sur octobre et novembre, il s'est *in fine* déroulé sur une période bien moins favorable puisque correspondant aux fêtes de fin d'année (mi-décembre-mi-janvier).

J'entends pour cette troisième édition un certain découragement de la part des porteurs de projets, car les projets non retenus ne font l'objet d'aucune publicité et les raisons des rejets manquent de transparence.

Par ailleurs, le montant du budget participatif est tout à fait insuffisant, limité à 50 000 euros : un seul projet peut représenter 70 % du budget.

Finalement cette année seulement 10 projets sont soumis au vote et il n'y aura vraisemblablement que trois à quatre projets retenus compte tenu de la faiblesse de l'enveloppe budgétaire.

À titre d'exemple, le montant du budget participatif de Bourg-la-Reine est trois fois plus important que celui de Sceaux, 83 projets ont été déposés l'an passé et 25 ont été soumis au vote ; il y a eu 4 800 votants contre moins de 300 votants à Sceaux.

Nous souhaitons donc avoir une première information de la session du budget participatif de cette année.

- ✓ Pourquoi le calendrier initialement prévu a-t-il été décalé ?
- ✓ Peut-on savoir qui a siégé dans le comité de recevabilité parmi les quatre élus municipaux désignés par le maire, les trois agents municipaux désignés par le maire et les quatre Scéens qui doivent chaque année être tirés au sort parmi les membres permanents du comité consultatif des transitions.
- ✓ Pourquoi le compte rendu du comité de recevabilité n'est-il pas rendu public ?

- ✓ Combien de projets ont-ils été déposés au total cette année ?
- ✓ Le comité de recevabilité a-t-il demandé des ajustements sur un ou plusieurs projets ? A-t-il demandé à des porteurs de projets de se regrouper ? Si des dossiers ont été refusés, quels ont été les critères de non-recevabilité ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le maire

En réponse à votre question, je tiens à souligner que le budget participatif suscite tout de même de l'intérêt parmi les Scéennes et les Scéens. Peut-être pas suffisamment, mais il y a en tout cas des gens que cela intéresse.

Il fait l'objet de publications nombreuses dans les différents supports d'information de la Ville. Le calendrier de l'édition en cours a été adapté afin de permettre la prise en charge du suivi par les services de la Ville.

Le comité de recevabilité est composé de quatre élus municipaux, de quatre citoyens scéens et de trois agents municipaux : le Directeur du pôle Transition, la Directrice du pôle Équipements et Cadre de vie et la chargée de mission Transition.

Le règlement du budget participatif ne prévoit pas la publication des débats au sein du comité de recevabilité, mais le résultat de ces débats a fait l'objet de publications.

Le comité a examiné cette année 17 projets. Pour quatre de ces projets, des ajustements ont été demandés sur le budget. Il n'y a pas eu de suggestion de regroupement.

Plusieurs projets ont été écartés au regard des critères de non-recevabilité fixé par le règlement, à savoir :

- ✓ projet ne respectant pas l'intérêt général ;
- ✓ projet ne respectant pas les compétences communales, notamment en matière d'environnement ;
- ✓ projet d'investissement non réalisable en 18 mois à compter de l'issue du vote par la population ;
- ✓ projet existant ou en cours ;
- ✓ projet qui génère des frais de fonctionnement trop importants ;
- ✓ projet non réalisable techniquement, juridiquement et financièrement.

Je voudrais vous rappeler qu'à Bourg-la-Reine, le budget participatif porte sur tous les sujets et pas uniquement sur l'environnement. Nous n'avons pas vérifié, mais je doute qu'il y ait eu 4 800 votants à Bourg-la-Reine.

Question orale de Mme Maud BONTE

Maud BONTE

Le sujet que je souhaite aborder est celui de l'urgence climatique.

Il y a quelques semaines, une réunion liée au comité consultatif des transitions s'est tenue sur le thème de la stratégie de végétalisation de la Ville.

Le Centre National de Recherches Météorologiques et le CNRS ont établi une carte des îlots de chaleur urbains sur Sceaux qui a été projetée, mettant en évidence de zones de chaleur : le centre et les Blagis.

Mme Presson a souhaité qu'on s'intéresse aux Blagis, au grand étonnement de l'assistance.

Au centre-ville, la situation de l'élévation de chaleur est préoccupante. La présence des arbres luttant contre le CO2 est vitale. En outre, ces beaux sujets maintiennent également l'humidité sous leurs branches.

Dans cette situation, le projet de Gaulle aggrave de façon rédhibitoire la situation de l'îlot de chaleur.

Est-il responsable d'abattre tous les arbres de la place et du parking de Gaulle ? N'est-ce pas allé à l'encontre des intérêts sanitaires de la population ? La réimplantation de quelques pins peu efficaces quant aux échanges gazeux et de quelques sujets dans cinq ou huit ans ne constitue-t-elle pas une réponse inadéquate en vertu de l'urgence climatique ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le maire

Les études réalisées en ce qui concerne les îlots de chaleur ont en effet révélé deux zones concernées : le secteur des Blagis et celui du centre. Je ne comprends donc pas en quoi il faudrait s'étonner que l'équipe en charge de travailler sur le sujet ait proposé aussi de s'intéresser aux Blagis. Un certain nombre de Scéens et de Scéennes ont d'ailleurs précédé ce travail en proposant différents projets dans le cadre du budget participatif de la Ville et de la Région pour prendre en compte les phénomènes de chaleur aux Blagis qu'ils avaient eux-mêmes observés.

Les Scéens qui ont voté pour les dossiers présentés ont porté le plus souvent leur suffrage sur ces projets.

Le travail sur la végétalisation conduit en lien avec le Comité consultatif des transitions permettra donc d'inscrire ces différents projets dans une démarche plus globale.

S'agissant du centre-ville, vous avez tous pu noter que le sud de la place du général de Gaulle est à ce jour presque totalement imperméabilisé. Par ailleurs, ce site ne présente aucune qualité

paysagère que ce soit du point de vue de la qualité des rares espaces verts ou de la faible diversité des essences arborées, constituées principalement de marronniers. Ces arbres, comme tous en France, subissent les attaques annuelles de la mineuse du marronnier qui les affaiblit et leur font perdre leurs feuilles, dès l'été, à une époque où justement on attendrait une ombre généreuse pour lutter contre les effets des îlots de chaleur.

Il convenait donc de remédier à cette situation. C'est pourquoi le projet sur ce secteur, je le rappelle, vise à porter une attention renforcée à la présence du végétal avec l'aménagement des espaces extérieurs de la future résidence par la création d'un jardin de près de 600 m².

Les hauteurs de terre végétale (1 mètre dans les espaces entre deux jardins) permettront l'implantation d'arbres de moyen développement (10 à 15 mètres), représentant une dizaine de nouveaux sujets d'essences variées choisies en fonction de leur adaptabilité au changement climatique.

La création de toitures végétalisées dont la hauteur de terre (50 cm) permettra l'implantation de strates arbustives et herbacées constituées d'une variété d'espèces et enfin la végétalisation des façades avec l'implantation de plantes grimpantes qui seront invitées à investir la structure en ossature bois qui constituera les balcons et les terrasses des logements.

Sur les espaces publics, la Ville a toujours porté l'ambition de replanter autant de sujets qu'il en serait abattu. L'objectif est *a minima* un bilan d'arbres neutre. Le plan de composition des espèces publiques est à ce jour à l'étude en partenariat avec le Département au titre des voies départementales qui irriguent le site.

Dans le cadre de ces études, les nouvelles plantations reconstitueront d'une part les alignements arborés le long des voies départementales, mais ils investiront également les espaces publics piétonniers qui viendront composer le site (voies piétonnes, places et parvis).

L'enjeu est d'y planter des arbres singuliers qui constitueront des marqueurs du quartier et des repères dans l'espace public. Le choix des variétés d'arbres n'est pas défini. Il sera fait en considération de la situation de chaque plantation, de la dimension paysagère des projets et de l'adaptation des plantations aux conséquences du changement climatique.

Au-delà du rôle du végétal pour lutter contre les îlots de chaleur, le projet, par ses volumétries et les matériaux et teintes envisagés (plutôt clairs, bois et enduit, tuiles, pavés) présentera des effets plus bénéfiques pour limiter la chaleur que l'ancien parking en enrobé noir.

Et j'invite les personnes intéressées à en savoir davantage à se rendre à la Maison du projet aux heures d'ouverture.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, il s'agit d'une question orale sur le logement locatif à Sceaux et l'instauration du permis à louer obligatoire.

Nous souhaiterions connaître le nombre d'étudiants et de seniors scéens qui ont bénéficié sur la ville de Sceaux de la convention de cohabitation intergénérationnelle, objet d'une délibération du conseil municipal du 25 novembre 2021.

Pour rappel, de nombreuses villes ont mis en place des conventions de cohabitation intergénérationnelle qui consiste pour un senior vivant en général seul à proposer à des jeunes, des étudiants ou des apprentis, une chambre contre une présence ou un service, moyennant un loyer gratuit ou modéré.

Au-delà des jeunes qui ont intégré ce dispositif, combien de jeunes sont logés dans des chambres et logements de type T1 et T2 au sein des maisons individuelles ou des immeubles collectifs ?

Nous souhaiterions par ailleurs connaître le parc de T1 et T2 d'avant 1995 situé sur Sceaux et proposé à la location par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et Hauts-de-Seine Habitat ? Combien sont loués à des étudiants ?

D'autre part, depuis le 1^{er} février 2022, sur certains secteurs de neuf des 12 villes du territoire de Vallée Sud-Grand Paris et pour certains types de logements, les propriétaires bailleurs mettant leurs biens en location devront solliciter un permis de louer. Instauré par la loi ALUR, ce dispositif a pour vocation de s'assurer des bonnes conditions d'habitabilité des logements loués.

Pouvez-vous nous dire pourquoi à la différence des huit autres villes dont Antony, Bagneux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge, la ville de Sceaux demande systématiquement un permis de louer pour des logements T1 et T2 à louer de la commune, sans aucune limite de surface et pour toutes les habitations datant d'avant 1995 ?

En effet, Sceaux est la seule des huit villes qui demande une autorisation préalable de location sur l'ensemble de la commune sans critère de surface minimale.

Quelles sont les actions de sensibilisation prévue par la Ville à l'intention des habitants en faveur de ce dispositif de lutte contre l'habitat indigne ? Pour rappel, en cas de non-respect de ces obligations, des sanctions financières pouvant aller de 5 000 euros à 15 000 euros peuvent être mises en œuvre par le préfet.

Enfin, nous souhaiterions savoir combien de demandes de permis de louer ont été instruites pour Vallée Sud-Grand Paris et pour la Ville de Sceaux depuis le 1^{er} février 2022 ?

Combien la Ville anticipe-t-elle de demandes de permis de louer sur l'année 2022 ?

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Permettez-moi de vous dire que vos questions sont nombreuses et surtout que je n'en comprends pas ni la logique ni l'objectif.

Je vous donnerai néanmoins quelques éléments d'information.

La mise en place du permis de louer s'inscrit dans une politique de lutte contre l'habitat indigne ainsi que nous l'expliquons dans le rapport annuel sur l'habitat établi chaque année à Sceaux et qui vous a été présenté en décembre dernier. Je vous rappelle à cet égard que ce rapport ne revêt aucun caractère obligatoire.

Pour ce qui nous concerne, nous avons encouragé cette mise en place par l'établissement public Vallée Sud-Grand Paris et plusieurs villes nous ont ensuite rejoints dans cette démarche, ce dont je me félicite.

La collaboration avec l'EPT est pertinente sur un tel sujet, car elle permet de mutualiser des compétences assez pointues et nécessaires pour réaliser les diagnostics.

À Sceaux, 50 dossiers ont été traités depuis le 1^{er} février 2022. 16 autorisations ont été délivrées. Six sont conditionnées à la réalisation de mise en conformité. 26 sont en cours d'instruction et deux ont été classées sans suite. Le nombre de dossiers sera donc probablement de l'ordre de 200 en année pleine.

Nous poursuivons l'objectif de garantir un logement de qualité pour les locataires et je m'étonne que ceci puisse vous interroger. Nous échangeons avec les représentants des copropriétés sur le sujet et nous avons diffusé l'information par différents canaux afin de faire connaître les dispositifs.

L'objectif d'un habitat qualitatif concerne l'ensemble des logements, mais il n'était bien sûr pas envisageable d'appliquer le permis de louer à l'ensemble des locations. C'est pourquoi le choix a été fait de limiter aux petits logements dont le loyer au mètre carré est parfois élevé avec des conditions de confort assez relatif. On a pu, à diverses occasions, le constater, y compris dans les immeubles de Sceaux.

Le confort des logements réalisés après 1995 est généralement satisfaisant, ce qui explique que nous avons limité le permis de louer aux logements plus anciens.

Nous ne connaissons pas le profil précis des habitants de chaque type de logement, mais il est certain que les petits logements ne concernent pas exclusivement les jeunes et les étudiants. Les étudiants ont d'ailleurs des besoins spécifiques auxquels nous avons répondu en réalisant des résidences dédiées, soit par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, soit par Hauts-de-Seine

Habitat. Les étudiants n'accèdent généralement pas au logement social au regard de leur situation et de leurs ressources, sauf lorsqu'ils sont jeunes actifs, le cas échéant.

Les dispositifs d'habitat intergénérationnel se mettent progressivement en place et des solutions se concrétisent quand les étudiants reçoivent les résultats de Parcours Sup. Je voudrais vous dire que nous pouvons encourager et communiquer sur les plates-formes existantes, que nous pouvons servir de caution, le cas échéant, mais tout ceci relève tout de même de l'initiative privée. Je ne peux pas demander à un propriétaire de louer une chambre à un étudiant. Cela relève encore du libre choix du propriétaire. Il y a sans doute des villes dans lesquelles cela se développe plus vite, mais le profil des habitants n'est pas forcément le même. Et peut-être que dans certaines villes, les habitants ont plus de besoins que dans d'autres.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur le maire.

Selon des chiffres publiés en janvier 2022 par Vélos & Territoires, la pratique cycliste a progressé de 31 % en zone urbaine et de 14 % milieu rural par rapport à 2019.

En 2021, 226 cyclistes sont morts en France et des milliers ont été blessés, soit 39 de plus qu'en 2019 et 48 de plus qu'en 2020. Parallèlement, la mortalité routière des automobilistes, piétons et motards continue de diminuer.

Autre évolution, à Paris, la mortalité des utilisateurs de trottinettes électriques est en forte hausse avec 22 décès enregistrés en 2021 contre 10 en 2019 et 17 en 2020.

Parmi les causes retenues à cette accidentologie croissante, la vitesse hors agglomération, l'absence de pistes cyclables sécurisées et l'interruption de leurs continuités, les angles morts des poids lourds et des véhicules longs.

En situation de partage de la chaussée, comme vous le préconisez, Monsieur le Maire, le problème des angles morts de ces véhicules longs est souvent en question dans ces accidents graves et mortels.

Pour réduire les accidents, le gouvernement a mis en place un Plan vélo où pistes cyclables sécurisées, continuités, aménagements de carrefours vont permettre de sécuriser la pratique du vélo pour en développer l'usage.

À Sceaux, de tels dispositifs ne sont pas mis en place, le Plan vélo ne prévoit pas de créer des pistes cyclables indépendantes de la circulation, le projet centre-ville les occulte et rien ne rendra moins dangereux le rond-point de Gaulle.

Mes questions seront les suivantes :

- ✓ À Sceaux, combien d'accidents impliquant les cyclistes y a-t-il eu depuis 2019 ?
- ✓ Quelles ont été leurs gravités en termes de décès éventuels et d'hospitalisations ? Quel était l'âge des personnes concernées ?
- ✓ Avec les nombreux travaux de démolition et de construction des projets immobiliers réalisés à Sceaux, l'excavation future du parking de Gaulle, de quelle manière la Ville escompte-t-elle sécuriser les nombreux mouvements de poids lourds et autres bétonneuses sur les axes principaux de la ville où cohabitent cyclistes, voitures et camions ?

Je vous remercie.

M. le maire

Je vous remercie, Madame, de nous rappeler les statistiques nationales en matière d'accidents de vélos et de trottinettes.

Ainsi que vous l'avez probablement noté, nous n'avons pas eu à déplorer d'accidents graves de cyclistes au cours des dernières années à Sceaux. Il y a eu un accident en 2021 avec deux blessés légers âgés de 73 et 84 ans. En 2020, il n'y a eu qu'un accident également qui a concerné une personne de 18 ans. Celle-ci a été légèrement blessée.

Ainsi que le préfet des Hauts-de-Seine l'a d'ailleurs relevé dans une récente analyse à l'échelle du département, un tiers des accidents impliquant des cyclistes sont imputables à de l'inattention et un quart est dû au non-respect des règles du Code de la route.

Le faible nombre d'accidents à Sceaux répond au parti que nous avons pris de privilégier un partage de l'espace public, parce que ce partage incite chacun à la prudence à l'égard de soi-même et des autres.

Nous avons par ailleurs mené de nombreuses actions de communication afin de rappeler les règles à respecter par les cyclistes. Le guide du cycliste vient d'ailleurs d'être réédité il y a quelques jours. Nous organisons également le rendez-vous annuel de la journée « Vélo en ville » où je vous convie dimanche prochain avec présentation de supports pédagogiques sur l'angle mort, règles des feux rouges, etc.

Par ailleurs, le dispositif d'aide à l'achat d'équipements sécurisant la pratique du vélo apporte également une contribution essentielle permettant aux Scéens cyclistes de se doter des équipements nécessaires. Ce dispositif fonctionne très bien.

Ces actions sont complétées par un programme lourd de formation à la pratique du vélo tant pour les débutants que pour une remise en selle : un programme en partenariat avec les bailleurs sociaux de la ville, le programme « Savoir rouler à vélo » dans les écoles et depuis 2021 le soutien à l'association Sceaux à vélo et la Vélo-école.

Madame Gautier, juste pour votre information, le seul accident mortel dont nous avons eu connaissance dans notre secteur ces dernières années s'est produit sur une piste cyclable, le passage de la Coulée verte sous la RD 186.

S'agissant du chantier de la place de Gaulle, comme pour tous les autres chantiers qui ne sont pas si nombreux comparé avec ce qui se passe dans des villes proches de nous, l'organisation des entrées et sorties d'engins sera précisée en amont afin de garantir les règles de sécurité.

Mesdames et Messieurs, merci de votre participation. La séance est donc levée.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 50